

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 40

8 janvier 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------------|--|-------------|
| AG1HR S.à r.l. | 1874 | Otti S.A. | 1915 |
| AG2HR S.à r.l. | 1875 | Paneuropa Real Estate HoldCo | 1915 |
| AG3HR S.à r.l. | 1875 | Paneuropa Real Estate InvestCo | 1915 |
| AGzHR S.à r.l. | 1874 | Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR | 1916 |
| Atollex SPF S.A. | 1876 | Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR | 1919 |
| BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l. | 1910 | Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR | 1916 |
| Betonlook International S.A. | 1919 | PFCE Top Holdco S.à r.l. | 1917 |
| B.G. Vet. Pro. S.à r.l. | 1876 | Pharlyse S.A. | 1917 |
| Bouchard International S.à r.l. | 1920 | Pita S.A. SPF | 1917 |
| BSF S.à r.l. | 1911 | Promimmo S.A. | 1917 |
| BS Recovery S.à r.l. | 1911 | Rubi S.A. | 1919 |
| Café d'FUSSEFALL S.à r.l. | 1909 | Saint Croix Holding Immobilier S.A. | 1915 |
| Ceratizit S.A. | 1909 | Sàrl Euro Maintenance Incendie | 1915 |
| C.Gen Holding S.A. | 1911 | SGBT Asset Based Funding S.A. | 1914 |
| CNPV Solar Power S.A. | 1912 | Singularity Holdings S.A. | 1914 |
| Constructions Métalliques Arendt SA | 1911 | Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A. | 1918 |
| Copper Acquisition S.à r.l. | 1910 | Solufi S.A. | 1914 |
| Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A. | 1910 | Solufi S.A. | 1918 |
| EHO Holdings S.à r.l. | 1877 | Speed World Group S.A. | 1918 |
| Europe Equipment S.A. | 1909 | Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A. | 1917 |
| Eurorésidence International S.à r.l. | 1877 | Technical Design Office Consulting S.A. | 1909 |
| Finderinvest S.A. | 1912 | TE Finance S.à r.l. | 1918 |
| Glenelg S.A. | 1912 | Thermidor S.A. | 1918 |
| HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l. | 1916 | T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A. | 1910 |
| Latino Lux S.A. | 1913 | Trizec 3 S.à r.l. | 1909 |
| LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l. | 1913 | Trizec 4 S.à r.l. | 1878 |
| LKS 1 | 1913 | Trizec S.à r.l. | 1908 |
| Magnes S.A. | 1913 | V Telecom Investment S.C.A. | 1878 |
| Master Brokers S.A. | 1916 | Wildhog Industries S.à r.l. | 1918 |
| Matterhorn Brig S.à r.l. | 1875 | | |
| Matterhorn Properties S.à r.l. | 1874 | | |
| Matterhorn Vich S.à r.l. | 1876 | | |
| MLS Luxembourg S.à r.l. | 1877 | | |
| Nevest S.A. | 1916 | | |
| Okawango | 1919 | | |

AGzHR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.817.

—

Veillez noter la démission de la société Manacor (Luxembourg) S.A., de son mandat de gérant de la société AGzHR S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 168817, en date du 26 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représentée par M.J. Dijkerman / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154169/16.

(120204342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

AG1HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.845.

—

Veillez noter la démission de la société Manacor (Luxembourg) S.A., de son mandat de gérant unique de la société AG1HR S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 168845, en date du 26 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représentée par M.J. Dijkerman / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154170/16.

(120204340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Matterhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 44.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.894.

—

Extrait de la résolution adoptée en date du 20 novembre 2012 par décision de l'associé unique de la Société

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28/12/1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 02/04/1973 à Villers-Semeuse (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24/04/1968 à Karaman (Turquie), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATTERHORN PROPERTIES S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154551/22.

(120203727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

AG2HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.342.

—

Veillez noter la démission de la société Manacor (Luxembourg) S.A., de son mandat de gérant unique de la société AG2HR.S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171342, en date du 26 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représentée par M.J. Dijkerman / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154171/16.

(120204339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

AG3HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.054.

—

Veillez noter la démission de la société Manacor (Luxembourg) S.A., de son mandat de gérant unique de la société AG3HR.S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172054, en date du 26 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représentée par M.J. Dijkerman / M.C. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154172/16.

(120204338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Matterhorn Brig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 22.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.895.

—

Extrait de la résolution adoptée en date du 20 novembre 2012 par décision de l'associé unique de la Société

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28/12/1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 02/04/1973 à Villers-Semeuse (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24/04/1968 à Karaman (Turquie), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATTERHORN BRIG S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154550/22.

(120203728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

B.G. Vet. Pro. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.064.

—
Extrait des résolutions prises par le Gérant Unique en date du 22 novembre 2012

Il résulte de la résolution du gérant unique datée du 22 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société S.G. Vet. Pro. S.à r.l. est transféré de son adresse actuelle 95, Grand-rue, L-9905 Troisvierges au 44, Grand-rue, L-9905 Troisvierges, et ceci avec effet immédiat.

Troisvierges, le 22 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Gustave WIRTZ

Gérant Unique

Référence de publication: 2012154207/16.

(120203659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Atollex SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.511.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 novembre 2012

- La cooptation de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

ATOLLEX SPF S.A.

Ch. FRANCOIS / P.-S. GUILLET

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012154200/16.

(120204314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Matterhorn Vich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 22.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.897.

—
Extrait de la résolution adoptée en date du 20 novembre 2012 par décision de l'associé unique de la Société

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28/12/1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 02/04/1973 à Villers-Semeuse (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24/04/1968 à Karaman (Turquie), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATTERHORN VICH S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154552/22.

(120203729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

MLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 66.566,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.213.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance du 18 novembre 2012, que le siège social de la Société est transféré avec effet au 20 novembre 2012 du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/11/2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012154563/16.

(120203911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Eurorésidence International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 106.532.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- EURORESIDENCE INTERNATIONALE S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St André a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Vincent ALLENO

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012154343/20.

(120203744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

EHO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 141.279.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 23 Novembre 2012 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 30 avril 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

Référence de publication: 2012154325/18.

(120204250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Trizec 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 121.668.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159972/9.

(120210802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

V Telecom Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.742.

In the year two thousand and twelve, on the ninth of November.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary, residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of V Telecom Investment S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.742 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, prenamed, dated 27 August 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have been amended for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER, prenamed, dated 26 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *in varietur* with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

The attendance list shows that the Appearing Shareholders holding all of the three million one hundred thousand (3,100,000) A non-redeemable shares, one hundred thousand (100,000) B redeemable shares, one hundred thousand (100,000) C redeemable shares, one hundred thousand (100,000) D redeemable shares, one hundred thousand (100,000) E redeemable shares, one hundred thousand (100,000) F redeemable shares, one hundred thousand (100,000) G redeemable shares, one hundred thousand (100,000) H redeemable shares, one hundred thousand (100,000) I redeemable shares, one hundred thousand (100,000) J redeemable shares and one (1) unlimited share, representing the whole share capital of the Company are present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. Decision to fully restate the articles of association of the Company, and in particular to authorize the creation of an authorized share capital and to insert an authorised share capital clause (and, in relation thereto, to acknowledge and approve the special report of the Manager foreseen by Article 32-3 (5) of the Law on the authorisation to be given to the Manager by the shareholders to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increases of the subscribed share capital of the Company, within the framework of the authorised capital clause) and to change the current object clause of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 3.** The objects of the Company are:

to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other Shares issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other Shares or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those Shares;

to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other Shares, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other Shares so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

2. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolves to fully restate the articles of association of the Company, and in particular to authorize the creation of an authorized share capital and to insert an authorised share capital clause.

In relation thereto, the Meeting acknowledges and approves the special report of the Manager foreseen by Article 32-3 (5) of the Law on the authorisation to be given to the Manager by the Shareholders to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increases of the subscribed share capital of the Company, within the framework of the authorised capital clause.

The restated articles will now read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of V Telecom Investment S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in Article 11.1; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other Shares issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other Shares or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those Shares;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 0 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other Shares, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other Shares so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is forty thousand Euro and one euro cent (€ 40,000.01) divided into one share with a nominal value of one euro cent (€ 0.01) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the

Unlimited Shareholder and the following classes of Limited Shares ("actions de commanditaire") held by the Limited Shareholders:

5.1.1 three million one hundred thousand (3,100,000) A non-redeemable shares (the "A Shares");

5.1.2 one hundred thousand (100,000) B redeemable shares (the "B Shares");

5.1.3 one hundred thousand (100,000) C redeemable shares (the "C Shares");

5.1.4 one hundred thousand (100,000) D redeemable shares (the "D Shares");

5.1.5 one hundred thousand (100,000) E redeemable shares (the "E Shares");

5.1.6 one hundred thousand (100,000) F redeemable shares (the "F Shares");

5.1.7 one hundred thousand (100,000) G redeemable shares (the "G Shares");

5.1.8 one hundred thousand (100,000) H redeemable shares (the "H Shares");

5.1.9 one hundred thousand (100,000) I redeemable shares (the "I Shares"); and

5.1.10 one hundred thousand (100,000) J redeemable shares (the "J Shares");

each having a par value of one euro cent (€ 0.01) and the rights and obligations set out in these Articles.

5.1.11 "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly, except specifically defined otherwise in Articles 7, 8, 9 and 10;

5.1.12 "Limited Share" means a limited share of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) in any Class of Shares and "Limited Shares" shall be construed accordingly;

5.1.13 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.14 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.15 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2

5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is five million Euro (€ 5,000,000).

5.2.2 The Manager is authorised to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after 09 November 2012 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves (including in favour of new Shareholders) or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law;

(c) the Manager may issue the Manager Issued Shares at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.2.3 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to Article 5.2.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred and which shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles. The premium accounts may be used to fund the repayment of any shares of the relevant category that the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) of the relevant category in the form of a dividend or otherwise or to allocate funds to the legal reserve. Further decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other Shares in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts and which shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 Without prejudice to Article 5.2, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.8 The Company may acquire its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.9 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Limited Shares (a "Share Redemption") in the following order:

5.9.1 The J Shares;

5.9.2 The I Shares;

5.9.3 The H Shares;

5.9.4 The G Shares;

5.9.5 The F Shares;

5.9.6 The E Shares;

5.9.7 The D Shares;

5.9.8 The C Shares;

5.9.9 The B Shares.

5.10 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

5.11 In these Articles:

5.11.1 "Interim Accounts" are management accounts of the Company;

5.11.2 "Available Amount" equals: $(W + X + Y) - Z$ where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

5.11.3 "W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

5.11.4 "X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

5.11.5 "Y" means the amount paid up by way of par value and share premium on the Redeemed Shares and legal reserve reduction relating to the Redeemed Shares to be cancelled;

5.11.6 "Z" means any sums to be placed into or retained in a nondistributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

5.11.7 "Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Manager and approved by a Shareholders' Meeting, not exceeding (i) the Available Amount or (ii) the cash available to the Company at the time of the Share Redemption;

5.11.8 "Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

5.12 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Issue of new shares.

7.1 For the purpose of this Article 7, "Shares" shall mean a combination of thirtyone (31) Shares of class A together with one (1) Share of class B, one (1) Share of class C, one (1) Share of class D, one (1) Share of class E, one (1) Share of class F, one (1) Share of class G, one (1) Share of class H, one (1) Share of class I and one (1) Share of class J, subject to any redemption and cancellation from time to time of an entire Class of Shares.

7.2 Except for any issue or offer of Shares, or rights to convert into or to subscribe for shares in the capital of the Company pursuant to the Plan, in the event that the Company will issue or offer Shares, or rights to convert into or to subscribe for shares in the capital of the Company, each shareholder of the Company shall be offered the right to subscribe for such Shares, or rights to convert into or to subscribe for shares in the capital of the Company on the same terms and ranking *pari passu*, in accordance with that Shareholder's Respective Proportion (an "Offer").

7.3 Any Offer under this Article 7 (Issue of New Shares) shall be made simultaneously to each of the Shareholders by written notice specifying:

7.3.1 the number;

7.3.2 the price being:

at least ninety per cent. (90%) of the Fair Market Value of the Shares, as specified by the Manager in such notice; or lower than ninety per cent. (90%) of the Fair Market Value of the Shares, provided that such price has been approved by the Manager; and

7.3.3 the terms of the Shares on offer.

Each Shareholder shall have a period of fifteen (15) Business Days in which to notify the Manager whether it is willing to accept the Offer, and if so, the maximum number of Shares it is willing to take.

7.4 Any Offer under this Article 7 (Issue of New Shares) shall be treated as a cumulative entitlement of any Shareholder Group, and any Shares not accepted by an existing Shareholder may instead be accepted by any member(s) of its Shareholder Group in accordance with this Article 7 (Issue of New Shares) in any proportion whatsoever as may be agreed between them, provided that any such accepting member of the Shareholder Group which is not an existing Shareholder shall first enter into a deed of adherence to any Shareholders' Agreement.

7.5 At the expiry of the time period stipulated in Article 7.3, the Shares shall be issued to those Shareholders or members of their Shareholder Group which have notified the Manager of their willingness to take any such Shares, subject to their compliance with the terms of the Offer, including payment of the monies due within five (5) Business Days of the date of the relevant Shareholder's notice to accept the Offer under Article 7.3, and subject further to the formalities set forth in applicable law.

7.6 Any Shares not accepted by an existing Shareholder or member(s) of its Shareholder Group pursuant to Article 7.3 ("Remaining Shares") may be offered by the Manager to the other Shareholders or members of their Shareholder Group, provided that such Shareholders or members of their Shareholder Group have accepted their full entitlement under Article 7.3 (an "Eligible Shareholder"). Such Remaining Shares shall be offered to each Eligible Shareholder according to the procedure set out in this Article 7 (Issue of New Shares), with the necessary changes being made.

8. Transfer and stapling of shares.

8.1 For the purpose of this Article 8, "Shares" shall mean a combination of thirtyone (31) Shares of class A together with one (1) Share of class B, one (1) Share of class C, one (1) Share of class D, one (1) Share of class E, one (1) Share of class F, one (1) Share of class G, one (1) Share of class H, one (1) Share of class I and one (1) Share of class J, subject to any redemption and cancellation from time to time of an entire Class of Shares.

8.2 Subject to Articles 8.3, 8.4 and 8.14, a Shareholder may at any time transfer any Shares to any person, provided that any such transferee which is not an existing Shareholder first enters into a deed of adherence to any Shareholders' Agreement and that the transferor shall have notified each Investor, the Minority Shareholder Representative, any Non-Investor Shareholder and the Manager of the proposed transfer, including the identity of the transferee and the number of Shares to be transferred, at least ten (10) Business Days before its completion.

8.3 A Shareholder may not transfer any Shares to any Competitor, provided that:

8.3.1 an Investor may transfer any or all of its and/or its Group Participants' Shares to a Competitor in a transaction in respect of which Articles 9 and/or 10 apply and, for the avoidance of doubt, any transfer by a Minority Shareholder to a Competitor pursuant to Articles 9 or 10 as part of any such transfer shall also not be a breach of this Article 8.3;

8.3.2 a holder of options granted to it under the Put Option and the grantor of options under any Equity Upside Call Option may transfer any Shares to the grantor of the Put Option or any holder of options under any Equity Upside Call Option upon exercise of such options in accordance with the terms and conditions of the Put Option or the Equity Upside Call Option as the case may be; and

8.3.3 any transfer of Shares by a Shareholder to an entity which has the same ultimate shareholder or ultimate shareholders as the Shareholder shall not be restricted if the transferee entity itself:

(a) has not derived during its most recently-ended financial year for which audited accounts have been produced at the relevant time, revenues from telecommunications business (whether fixed line, mobile, data or other services, but not taking into account any revenues from loans (other than shareholder loans) or other debt instruments made available to such telecommunication businesses) which exceeds fifteen per cent. (15%) of its aggregate revenues during that period; and

(b) does not hold, directly or indirectly, ten per cent. (10%) or more of the shares or other equity interests in an undertaking or group undertakings which has derived during its or their most recently-ended financial year for which audited accounts have been produced at the relevant time, revenues from telecommunications business (whether fixed line, mobile, data or other services, but not taking into account any revenues from loans (other than shareholder loans) or other debt instruments made available to such telecommunication businesses) which exceeds fifteen per cent. (15%) of its or their aggregate revenues during that period.

8.4 If either or both of the Investors and/or any or all of their respective Group Participants (if any) wish to transfer some or all of their Shares (collectively the "Selling Party") and where Article 9 (Tag-Along Right) or 10 (Drag-Along

Right) applies, the Selling Party shall first comply with the terms of this Article 8 and Article 9 (Tag-Along Right) or 10 (Drag-Along Right), as applicable.

8.5 Where Article 9 (Tag-Along Right) or 10 (Drag-Along Right) applies, the Selling Party shall serve a notice in writing (the “Sale Notice”) on the other Shareholders (the “Non-Selling Party”) before entering into any agreement in connection with the transfer of the Shares, identifying:

8.5.1 the total number of Shares proposed to be sold (the “Sale Shares”);

8.5.2 any proposed purchaser of the Sale Shares which has already expressed an interest in acquiring the Sale Shares;

8.5.3 the transfer price (the “Sale Price”);

8.5.4 any other material terms and conditions (including any warranties or indemnities to be provided by the Selling Party and by any person selling pursuant to Article 9 (Tag-Along Right)) (the “Sale Terms”);

8.5.5 whether it is a Tag-Along Transfer; and

8.5.6 whether it is exercising a Drag-Along Right.

8.6 The Selling Party shall be entitled to disclose the terms of this Article 8 and of Article 9 (Tag-Along Right) or 10 (Drag-Along Right) to any proposed purchaser of the Sale Shares.

8.7 The implementation of the procedure under this Article 8 and of Article 9 (Tag-Along Right) or 10 (Drag-Along Right) and the completion of any resulting sale and purchase of Shares shall be without prejudice to any rights, remedies or claims that any Shareholder or its Group Participants may have against the other Shareholders or their Group Participants under the terms of any Shareholders’ Agreement or any other transaction document.

8.8 The liability of each Shareholder (together with its Group Participants, if any) to the Tag-Along Purchaser or the Drag-Along Purchaser in relation to any sale of Shares following the acceptance of a Tag-Along Offer or a Drag-Along Right shall be several only and shall be determined by reference to its Respective Proportions.

8.9 Any person (other than an Investor, an Investor’s Group Participant or a Management Shareholder) to whom any Shares which have at any time been held by a Minority Shareholder (including any acquired pursuant to the Equity Upside Call Options) are transferred in accordance with the Articles and any Shareholders’ Agreement shall be a Minority Shareholder, provided that:

8.9.1 any person to whom such Shares are transferred in a transaction in respect of which Article 9 (Tag-Along Right) and/or 10 (Drag-Along Right) apply shall be a Non-Investor Shareholder and not a Minority Shareholder; and

8.9.2 an Investor, a member of an Investor’s Shareholder Group or a Management Shareholder to whom such Shares are transferred in accordance with the Plan shall be, or continue to be, an Investor, an Investor’s Group Participant or a Management Shareholder (as applicable) and not a Minority Shareholder.

8.10 No Encumbrance over any Shares may be created or granted by any Shareholder other than Investors or members of their Shareholder Groups over any Shares unless such Encumbrance is in a form and on the terms that enable the provisions of Article 10 (Drag-Along Right) to be complied with in respect of any such proposed transferee.

8.11 Notwithstanding any other provision in these Articles, Article 9 (Tag-Along Right) or 10 (Drag-Along Right) shall not apply to any transfer of Shares that occurs upon exercise of the options granted under any Equity Upside Call Option or the Put Option.

8.12 Any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders’ Resolutions:

8.12.1 approving the transfer; and

8.12.2 amending Article 11.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

8.13

8.13.1 The Company shall not offer, issue or sell any Shares (or any right or option to acquire any Shares) unless the Manager offers, issues or sells an identical number of its Manager Shares (or right or option to acquire Manager Shares) at the same time and to the same person and in the same combination.

8.13.2 No holder of Shares may transfer, and the Company shall not register any transfer of Shares to any person unless an identical number of Manager Shares, in the same combination, is transferred to the same person at the same time.

8.13.3 The Company shall not do, or refrain from doing, any act, matter or thing if doing so or refraining from doing so (as the case may be) would directly or indirectly result in any Share no longer being stapled with the Manager Share in accordance with this Article 8.13, unless otherwise determined in accordance with these Articles and any Shareholders’ Agreement.

8.14

8.14.1 The Company shall only offer, issue or sell limited shares of the Company in a combination and number of shares representing a Share (as defined in Article 8.1) (or any right or option to acquire a Share); and

8.14.2 no Limited Shareholder may transfer, and the Manager shall not register any transfer of, a Limited Share of the Company to any person unless other Limited Shares of the Company which together with such Limited Share comprise a Share (as defined in Article 8.1, consisting, for the avoidance of doubt, of a combination of thirty-one (31) Shares of

class A together with one (1) Share of class B, one (1) Share of class C, one (1) Share of class D, one (1) Share of class E, one (1) Share of class F, one (1) Share of class G, one (1) Share of class H, one (1) Share of class I and one (1) Share of class J, subject to any redemption and cancellation from time to time of an entire Class of Shares) are transferred to the same person at the same time and where the same proportion is maintained;

provided that this shall not restrict the Company from any cancellation, buyback, reduction, repurchase or redemption of any Class of Shares in accordance with any Shareholders' Agreement or these Articles.

8.15 The Company shall take, and each Shareholder shall take, and shall procure that the Company shall take, all such actions (including the exercise of their voting rights as Shareholders) to procure that the Company shall not cancel, buy-back, reduce, repurchase or redeem any class of Shares unless the Manager cancels, buys back or redeems an identical number of Manager Shares in the same class at the same time and from the same person, and in the same combination.

9. Tag along rights.

9.1 For the purpose of this Article 9, "Shares" shall mean a combination of thirtyone (31) Shares of class A together with one (1) Share of class B, one (1) Share of class C, one (1) Share of class D, one (1) Share of class E, one (1) Share of class F, one (1) Share of class G, one (1) Share of class H, one (1) Share of class I and one (1) Share of class J, subject to any redemption and cancellation from time to time of an entire Class of Shares.

9.2 This Article 9 applies if a Selling Party and/or any or all of its Group Participants proposes to transfer Shares to any person (a "Tag-Along Purchaser"), where:

9.2.1 such transfer, if completed, would result in the aggregate shareholding of the Investors (together with any or all of their Group Participants) decreasing:

(a) from a starting point that is at least fifty per cent. (50%) of the Shares in issue at such time to less than fifty per cent. (50%); or

(b) from a starting point that is below fifty per cent. (50%) of the Shares in issue at such time; and

9.2.2 without prejudice to the operation of Article 10.7, the Selling Party has not exercised the Drag-Along Right under Article 10 (Drag-Along Right),

(a "Tag-Along Transfer").

9.3 If a Selling Party proposes a Tag-Along Transfer, the Selling Party shall offer to each Non-Selling Party by way of the Sale Notice a right to require the Tag-Along Purchaser to purchase the Sale Proportion of the Shares held by that Non-Selling Party (the "Tag Shares"), at the Sale Price and on the Sale Terms (a "Tag-Along Right") in accordance with this Article 9 (Tag-Along Right).

9.4 Notwithstanding Article 9.3, if at the time that a Tag-Along Transfer is proposed, the Minority Shareholders hold, in aggregate, less than ten per cent. (10%) of the Shares in issue at such time, the Selling Party shall offer to each Minority Shareholder a right to require the Tag-Along Purchaser to purchase all of the Shares held by that Minority Shareholder, and the term "Tag Shares" shall be construed accordingly.

9.5 Before the expiry of the Offer Period, each Non-Selling Party shall give the Selling Party notice in writing (a "Tag Response") either:

9.5.1 confirming its decision not to exercise its Tag-Along Right; or

9.5.2 confirming that it wishes to exercise its Tag-Along Right.

If a Non-Selling Party fails to give a Tag Response before the expiry of the Offer Period, it shall be deemed not to have exercised its Tag-Along Right. A Tag Response, once given, shall be irrevocable.

9.6 To the extent that there are Tag Shares for which a Tag Response was not received or deemed to have not been received in accordance with Article 9.5 (together the "Remaining Tag Shares"), the Selling Party shall promptly offer to each Minority Shareholder which provided a Tag Response exercising its Tag-Along Right in full ("Qualifying Minority Shareholder") by way of a further written notice (a "Remaining Tag Notice") a right to require the Tag-Along Purchaser to purchase from the Qualifying Minority Shareholder such number of Shares equal to that Qualifying Minority Shareholder's Remaining Tag Proportion of the Remaining Tag Shares at the Sale Price and on the Sale Terms (a "Remaining Tag-Along Right").

9.7 If the Remaining Tag Notice is served, each Minority Shareholder shall, within three (3) Business Days from the date of the Remaining Tag Notice, give the Selling Party notice in writing (a "Remaining Tag Response") either:

9.7.1 confirming its decision not to exercise its Remaining Tag-Along Right; or

9.7.2 confirming that it wishes to exercise its Remaining Tag-Along Right.

If a Minority Shareholder fails to give a Remaining Tag Response within three (3) Business Days from the date of the Remaining Tag Notice, it shall be deemed not to have exercised its Remaining Tag-Along Right. For the avoidance of doubt, a failure by a Minority Shareholder to give a Remaining Tag Response, or its decision not to exercise the Remaining Tag-Along Right, shall not affect the exercise of its Tag-Along Right specified in the Tag Response.

9.8 If a Selling Party proposes a Tag-Along Transfer and, if applicable, issues a Remaining Tag Notice, and receives:

9.8.1 during the Offer Period such number of Tag Responses from the Minority Shareholders confirming that they wish to exercise their Tag-Along Rights; and/or

9.8.2 during the period specified in Article 9.7 such number of Remaining Tag Responses from the Minority Shareholders confirming that they wish to exercise their Remaining Tag-Along Rights (as the case may be),

as would result, if the transfer of the Sale Shares and the Tag Shares and, if applicable, the Remaining Tag Shares were completed, in the Minority Shareholders holding, in aggregate, less than ten per cent. (10%) of the Shares in issue at such time, then the Selling Party shall promptly offer to each Minority Shareholder by way of a further written notice (a "Full Tag Notice") a right to require the Tag-Along Purchaser to purchase all remaining Shares held by that Minority Shareholder (the "Full Tag Shares") at the Sale Price and on the Sale Terms (a "Full Tag-Along Right").

9.9 If the Full Tag Notice is served, each Minority Shareholder shall, within five (5) Business Days from the date of the Full Tag Notice, give the Selling Party notice in writing (a "Full Tag Response") either:

9.9.1 confirming its decision not to exercise its Full Tag-Along Right; or

9.9.2 confirming that it wishes to exercise its Full Tag-Along Right.

If a Minority Shareholder fails to give a Full Tag Response within five (5) Business Days from the date of the Full Tag Notice, it shall be deemed not to have exercised its Full Tag-Along Right. For the avoidance of doubt, a failure by a Minority Shareholder to give a Full Tag Response, or its decision not to exercise the Full Tag-Along Right, shall not affect the exercise of its Tag-Along Right specified in the Tag Response or the exercise of any Remaining Tag-Along Right specified in any Remaining Tag Response.

9.10 If a Non-Selling Party exercises the Tag-Along Right (and/or the Remaining Tag-Along Right, and/or the Full Tag-Along Right if applicable), the Selling Party shall provide that Non-Selling Party with an offer in writing on behalf of the Tag-Along Purchaser to purchase the Tag Shares (and/or the Remaining Tag-Along Right, and/or the Full Tag-Along Right if applicable) with full legal and beneficial title, free from all Encumbrances and together with all rights attaching to them, at the Sale Price and on the Sale Terms (the "Tag-Along Offer") within twenty (20) Business Days following the acceptance of the Tag-Along Purchaser's offer by the Selling Party.

9.11 If no Non-Selling Party exercises its Tag-Along Right (and/or the Remaining Tag-Along Right, and/or the Full Tag-Along Right if applicable), the Selling Party shall be free to transfer or procure the transfer of the Sale Shares to a Tag-Along Purchaser at the Sale Price and on the Sale Terms, provided that any Tag-Along Purchaser which is not an existing Shareholder first enters into a deed of adherence to any Shareholders' Agreement.

9.12 If a Non-Selling Party accepts the Tag-Along Offer, completion of the sale and purchase of Tag Shares (and if applicable, the Remaining Tag Shares and/or the Full Tag Shares) to the Tag-Along Purchaser pursuant to that Tag-Along Offer shall be conditional on completion of the sale and purchase of the Sale Shares to the Tag-Along Purchaser and shall take place at the same time as the sale and purchase of the Sale Shares and in accordance with any other provisions of any Shareholders' Agreement.

9.13 If the Selling Party fails to provide to the Non-Selling Party who exercises the Tag-Along Right (and/or the Remaining Tag-Along Right, and/or the Full Tag-Along Right if applicable) with the Tag-Along Offer, or if the Non-Selling Party accepts the Tag-Along Offer and the completion of the sale and purchase of the Tag Shares (and if applicable, the Remaining Tag Shares and/or the Full Tag Shares) does not take place at the same time as the sale and purchase of the Sale Shares, then the Selling Party shall not be entitled to complete the proposed sale to the Tag-Along Purchaser and any transfer of Shares effected in accordance with such proposed sale shall not be registered.

10. Drag along rights.

10.1 For the purpose of this Article 10, "Shares" shall mean a combination of thirtyone (31) Shares of class A together with one (1) Share of class B, one (1) Share of class C, one (1) Share of class D, one (1) Share of class E, one (1) Share of class F, one (1) Share of class G, one (1) Share of class H, one (1) Share of class I and one (1) Share of class J, subject to any redemption and cancellation from time to time of an entire Class of Shares.

10.2 This Article 10 (Drag-Along Right) applies if a Selling Party (together with any or all of its Group Participants) receives an offer for the arm's length sale of Shares to any person (a "Drag-Along Purchaser"), which, if completed, would result in the aggregate shareholding of the Investors (together with any or all of their Group Participants) decreasing:

10.2.1 from a starting point that is at least fifty per cent. (50%) of the Shares in issue at such time to less than fifty per cent. (50%); or

10.2.2 from a starting point that is below fifty per cent. (50%) of the Shares in issue at such time,

(a "Drag-Along Offer").

10.3 If a Selling Party receives a Drag-Along Offer, the Selling Party shall have the right (the "Drag-Along Right") to require all Shareholders other than the Investors and their respective Group Participants ("Drag-Along Sellers") to sell the Sale Proportion of the Shares held by the Drag-Along Sellers (the "Drag Shares") to the Drag-Along Purchaser at the Sale Price and on the Sale Terms in accordance with this Article 10 (Drag-Along Right). For the avoidance of doubt, a Selling Party may exercise the Drag-Along Right each time there is a Drag-Along Offer.

10.4 Notwithstanding Article 10.3, if a Selling Party receives a Drag-Along Offer which, if completed, will result in the Investors (together with any or all of their Group Participants) holding, in aggregate, less than ten per cent. (10%) of the Shares in issue at such time, then the Selling Party may exercise its Drag-Along Right to require each Drag-Along Seller to sell all of the Shares held by that Drag-Along Seller, and the term "Drag Shares" shall be construed accordingly.

10.5 Where Article 10.2 applies a Selling Party shall serve a Sale Notice on each Drag-Along Seller and the Manager stating that the Selling Party is exercising its Drag-Along Right, following which:

10.5.1 subject to Article 10.7, Article 9 (Tag-Along Right) shall not apply in respect of the proposed sale which is the subject of the Sale Notice;

10.5.2 each Drag-Along Seller shall be deemed to have accepted the Sale Notice during the Offer Period; and

10.5.3 a Drag-Along Seller shall then sell (or procure the sale of) the Drag Shares to the proposed Drag-Along Purchaser with full legal and beneficial title, free from all Encumbrances and together with all rights attaching to them, at the Sale Price and on the Sale Terms within twenty (20) Business Days following the acceptance of the Drag-Along Offer by the Selling Party, and the Selling Party shall be entitled to sell (or procure the sale of) the Sale Shares to the Drag-Along Purchaser on the same basis, provided that any Drag-Along Purchaser which is not an existing Shareholder first enters into a deed of adherence to any Shareholders' Agreement.

10.6 Completion of the sale and purchase of the Drag Shares (and if applicable, any Remaining Shares) to the Drag-Along Purchaser under this Article 10 (Drag-Along Right) shall be conditional on completion of the sale and purchase of the Sale Shares to the Drag-Along Purchaser and shall take place at the same time as the sale and purchase of the Sale Shares and in accordance with any other provisions of any Shareholders' Agreement.

10.7 Notwithstanding Article 10.5.1, if a Selling Party exercises the Drag-Along Right in accordance with this Article 10 (Drag-Along Right) and, if the transfer of the Sale Shares and the Drag Shares were completed, it would result in the Minority Shareholders holding, in aggregate, less than ten per cent. (10%) of the Shares in issue at such time, then the Selling Party shall offer to each Minority Shareholder by way of a written notice a right to require the Drag-Along Purchaser to purchase all remaining Shares held by that Minority Shareholder (the "Full Tag Shares") at the Sale Price and on the Sale Terms ("Full Tag-Along Right"), in which case:

10.7.1 each Minority Shareholder shall, within five (5) Business Days from the date of the notice given by the Selling Party under Article 10.7, give the Selling Party a written response either:

confirming its decision not to exercise its Full Tag-Along Right; or

confirming that it wishes to exercise its Full Tag-Along Right,

and if a Minority Shareholder fails to give a written response within five (5) Business Days from the date of the Selling Party's notice given under Article 10.7, it shall be deemed not to have exercised its Full Tag-Along Right; and

10.7.2 the provisions of Articles 9.10, 9.11, 9.12 and 9.13 shall apply mutatis mutandis, and as though:

references to "Non-Selling Party" are references to "Minority Shareholder";

references to "Tag-Along Purchaser" are references to "Drag-Along Purchaser"; and

references to "Sale Shares" are references to "Sale Shares and the Drag Shares".

11. The manager.

11.1 The Company shall be managed by V Telecom Investment General Partner S.A., prenamed, in its capacity as general partner (associé commandité) and manager of the Company (the "Manager").

11.2 The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the Shareholders.

11.3 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board referred to in Article 13 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a Shareholders' Meeting is held, which said administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At said Shareholders' Meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

11.4 Any such appointment of a successor manager pursuant to Article 11.3 shall not be subject to the approval of the Manager.

11.5 In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

11.6 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to a Shareholders' Meeting or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

11.7 Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

11.8 The Manager shall have the rights to give special powers of attorney for determined matters to one or more persons, who do not need to be Managers or shareholders of the Company.

11.9 The Manager is jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

11.10 No contract or other transaction between the Company and any other partnership, company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other partnership, company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any partnership, company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other partnership, company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12. Liability of the shareholders.

12.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including Article 102 of the 1915 Law.

12.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as Shareholders in Shareholders' Meetings and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

13. Supervisory board.

13.1 Unless otherwise provided or permitted by applicable law, the Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the "Supervisory Board") appointed by a Shareholders' Meeting which fixes their remuneration as well as the term of their office.

13.2 The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

13.3 The members of the Supervisory Board may be re-elected.

13.4 The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

13.5 The Supervisory Board shall be convened by any of its members or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by email or facsimile or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board. Any member may act at any meeting by appointing in writing, facsimile or email-pdf or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

13.6 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

13.7 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile, email-pdf or any other similar means of communication.

13.8 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 The general meeting of shareholders (a "Shareholders' Meeting") shall be composed of all the shareholders of the Company, i.e. the Manager and the Limited Shareholders. Each Share shall give right to one vote at the Shareholders' Meeting.

14.2 The Shareholders' Meeting shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in these Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.3 Subject to Article 14.4, a Shareholders' Meeting shall be convened with at least eight (8) calendar days' notice in writing, accompanied by an agenda specifying in reasonable detail the matters, and copies of any papers, to be discussed at the Shareholders' Meeting.

14.4 A shorter period of notice of a Shareholders' Meeting (including any reconvened meeting) may be given if all Shareholders entitled to attend and vote agree in writing to a shorter period of notice, or if all Shareholders attend such meeting notwithstanding a shorter period of notice and agree to a shorter period of notice at such meeting.

14.5 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.6 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 14.7, 14.8 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, with a quorum of more than fifty per cent. (50%) of the Shares in issue present or represented.

14.7 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.8

14.8.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least fifty per cent. (50%) of the Shares in issue are present or represented, and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.8.2 If the first of the conditions in Article 14.8.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.8.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by more than two-thirds of the votes cast, but in case the amendment to the Articles would negatively affect the rights of the Minority Shareholder more than the other Shareholders, the majority of more than two-third of the votes cast shall also include (a) each Investor and (b) the Requisite Minority Shareholders, provided that the requirement in this paragraph

14.8.3 shall not apply (i) if the Minority Shareholders collectively hold less than five per cent (5%) of the Shares in issue (excluding any Management Incentivisation Shares); or (ii) at any meeting reconvened pursuant to Article 14.8.2 at which the Requisite Minority Shareholders are not present. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.9 If a quorum is not present or if a quorum ceases to be present during a Shareholders' Meeting, the Shareholders' Meeting shall be adjourned in accordance with the provisions of the 1915 Law and any Shareholders' Agreement.

14.10 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.11 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.12 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means initiated from Luxembourg and allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.13 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the third Tuesday of June at 10:30 am in each year in the City of Luxembourg.

15. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

16. Distributions on shares.

16.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's Registered Office.

16.2 From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed capital of the Company.

16.3 The Shareholders' Meeting and the Manager shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated of and they may decide to pay dividends from time to time, as they in their discretion believe best suits the corporate purpose and policy of the Company. Dividends on Shares shall be payable when, if and as decided by the Manager.

16.4 The Manager may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and this article.

16.5 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety as follows:

- first, to the holders of J Shares;
- if no J Shares are in existence, to the holders of I Shares;
- if no I Shares are in existence, to the holders of H Shares

- if no H Shares are in existence, to the holders of G Shares
- if no G Shares are in existence, to the holders of F Shares
- if no F Shares are in existence, to the holders of E Shares
- if no E Shares are in existence, to the holders of D Shares
- if no D Shares are in existence, to the holders of C Shares;
- if no C Shares are in existence, to the holders of B Shares;
- if no B Shares are in existence, to the holders of A Shares.

17. Dissolution and liquidation.

17.1 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.2 At the time of winding up the Company, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 16, except those related to the legal reserve.

17.3 When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions, as set out in Article 16.5.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

19. Definitions.

19.1 "Affiliate" means any person which, directly or indirectly, Controls, is Controlled by or is under common Control with the relevant person, provided that an Affiliate shall also be deemed to include any person who is (i) a partnership in which that person (and/or any Affiliate of that person) is a general partner or a partner holding at least twenty-five per cent. (25%) of the securities which entitle the holders to vote on all or substantially all matters; or (ii) a fund or investment vehicle in which that person (and/or any Affiliate of that person) holds at least twenty-five per cent. (25%) of the securities which entitle the holders to vote on all or substantially all matters;

19.2 "Business Days" means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) when commercial banks are open for ordinary banking business in Luxembourg City, London, Sofia and Moscow;

19.3 "Class of Shares" means each of the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares and the J Shares;

19.4 "Co-Investor" means a Minority Shareholder designated as a co-investor in any Shareholders' Agreement and any person who holds any Shares originally held by a co-investor transferred to it in accordance with any Shareholders' Agreement;

19.5 "Competitor" means:

(a)

(i) any undertaking where that undertaking, alone or together with its group undertakings, has derived during its or their most recently-ended financial year for which audited accounts have been produced at the relevant time, revenues from telecommunications business (whether fixed line, mobile, data or other services, but not taking into account any revenues from loans (other than shareholder loans) or other debt instruments made available to such telecommunication businesses) in Bulgaria only which exceeds fifteen per cent. (15%) of its or their aggregate revenues during that period; or

(ii) any undertaking which, directly or indirectly, holds ten per cent. (10%) or more of the shares or other equity interests in an undertaking or group undertakings described in (a)(i); or

(b)

(i) any undertaking where that undertaking, alone or together with its group undertakings, has derived during its or their most recently-ended financial year for which audited accounts have been produced at the relevant time, revenues from telecommunications business (whether fixed line, mobile, data or other services, but not taking into account any revenues from loans (other than shareholder loans) or other debt instruments made available to such telecommunication businesses) anywhere in the world (including, for the avoidance of doubt, Bulgaria) which exceeds fifteen per cent. (15%) of its or their aggregate revenues during that period; or

(ii) any undertaking which, directly or indirectly, holds thirty per cent. (30%) or more of the shares or other equity interests in an undertaking or group undertakings described in (b)(i).

19.6 "Control" means, in relation to a person, whether by the ownership of shares, contract, proxy or otherwise:

(a) holding or controlling, directly or indirectly, a majority of the voting rights exercisable at shareholder meetings (or the equivalent) of that person; or

(b) having, directly or indirectly, the right to appoint or remove directors holding a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors (or the equivalent) of that person; or

(c) having directly or indirectly the ability to direct or procure the direction of the management or policies of that person,

and the terms "Controlling", "Controlled by" and "under common Control with" shall be construed accordingly;

19.7 "Encumbrance" means any pledge, charge, lien, mortgage, debenture, hypothecation, security interest, pre-emption right, option or any other encumbrance or third party right or claim of any kind or any agreement to create any of the above;

19.8 "Effective Date" means 9 November 2012;

19.9 "Equity Upside Call Options" means the instruments to be dated on or about the Effective Date, under which each Investor and each Co-Investor severally grants a call option over, in aggregate, twenty per cent. (20%) of the Shares and Manager Shares in issue as at the Effective Date, subject to the terms and conditions therein;

19.10 "Expert" means a reputable international investment bank of appropriate expertise in valuing companies in the same industry as, or similar industries to, that of the Group and which is not a Shareholder or an Affiliate of a Shareholder, as may be agreed and appointed by the General Partner;

19.11 "Fair Market Value" means the fair market value of the relevant Shares, determined by the Expert in Euro, in accordance with and on the basis of the following assumptions:

(a) that the sale is between a willing buyer and a willing seller on the open market;

(b) that the value of the relevant Shares is that proportion of the fair market value of the total Shares in issue that those relevant Shares bear to the then total Shares in issue (with no premium or discount whatsoever (strategic, for control, for the rights or restrictions applying to those Shares under any Shareholders' Agreement, and these Articles or otherwise));

(c) that the shares are sold free of all Encumbrances; and

(d) if the Group is carrying on business as a going concern, on the assumption that it will continue to do so;

19.12 "Group" means the Company and the Subsidiaries from time to time;

19.13 "Group Participant" means, in relation to a Shareholder, a member of its Shareholder Group to whom Shares are transferred or issued;

19.14 "Investors" means Shareholder A and Shareholder B (subject in each case to the provisions of the definitions of "Shareholder A" and "Shareholder B" in this Article 19);

19.15 "Limited Share" and "Limited Shares" have the meaning given to them in Article 5.1.12.

19.16 "Management Incentivisation Shares" means any Shares and Manager Shares issued on exercise of the options granted and vested under the Plan;

19.17 "Management Shareholder" means a Shareholder who is issued with Management Incentivisation Shares;

19.18 "Manager Articles" means the articles of association of the Manager as amended from time to time;

19.19 "Manager Shares" means any shares of any class of shares issued by the Manager to its shareholder(s) from time to time, in a combination of thirty-one (31) Manager Shares of class A together with one (1) Manager Share of class B, one (1) Manager Share of class C, one (1) Manager Share of class D, one (1) Manager Share of class E, one (1) Manager Share of class F, one (1) Manager Share of class G, one (1) Manager Share of class H, one (1) Manager Share of class I and one (1) Manager Share of class J, subject to any redemption and cancellation from time to time of an entire class Manager Shares, and "Manager Share" shall be construed accordingly;

19.20 "Minority Shareholders" means any Shareholder of the Company on the Effective Date other than the Investors and their respective transferees;

19.21 "Minority Shareholder Representative" means one person designated by each Minority Shareholder to serve as the representative of all Minority Shareholders collectively and to act on behalf of all Minority Shareholders collectively;

19.22 "Non-Investor Shareholder" means a Shareholder which is neither (i) an Investor or its Group Participant; nor (ii) a Minority Shareholder; nor (iii) a Management Shareholder;

19.23 "Offer Period" means the period of twenty (20) Business Days from the date of the Sale Notice;

19.24 "Plan" means a management share option plan determined by the Manager, or an appropriate committee of the Manager;

19.25 "Put Options" means the instrument dated on or about the Effective Date under which Co-Investors may transfer to Shareholder B all of the Shares they hold as at the Effective Date, subject to the terms and conditions therein;

19.26 "Remaining Tag Proportion" means the proportion of the Remaining Tag Shares which the number of Shares held by the relevant Qualifying Minority Shareholder bears to the total number of Shares held by the Qualifying Minority Shareholders collectively at such time (and for the avoidance of doubt, calculated after the operation of a Tag-Along Right);

19.27 "Requisite Minority Shareholders" means Minority Shareholders together holding more than fifty per cent. (50%) of the Shares held by all Minority Shareholders at such time;

19.28 "Respective Proportion" means, in relation to a Shareholder, the proportion which the number of Shares held by it bears to the total number of Shares in issue from time to time;

19.29 "Sale Proportion" means in relation to a proposed sale of Shares by a Selling Party, the proportion which the number of the Sale Shares bears to the total number of Shares held by that Selling Party (together with their non-selling Group Participants) collectively at such time;

19.30 "Share" and "Shares" have the meaning given to them in Article 5.1.11.

19.31 "Shareholder A" means the Shareholder holding at least thirty per cent. (30%) but less than forty per cent. (40%) of the Shares as at the Effective Date (save that, if it ceases to be a Shareholder by virtue of the transfer of its Shares to one or more other member(s) of its Shareholder Group, then the member of its Shareholder Group which holds the most Shares immediately after that transfer (or, as the case may be, the final such transfer) has taken place shall from that point on be and be treated as Shareholder A, and an Investor);

19.32 "Shareholder B" means the Shareholder holding at least forty per cent. (40%) of the Shares but less than fifty per cent. (50%) of the Shares as at the Effective Date (save that, if it ceases to be a Shareholder by virtue of the transfer of its Shares to one or more other member(s) of its Shareholder Group, then the member of its Shareholder Group which holds the most Shares immediately after that transfer (or, as the case may be, the final such transfer) has taken place shall from that point on be and be treated as Shareholder B, and an Investor);

19.33 "Shareholders' Agreement" means any agreement that may be entered into from time to time between inter alia the Shareholders of the Company;

19.34 "Shareholder Group" means, in relation to a Shareholder, that Shareholder's subsidiaries and subsidiary undertakings, any holding company or parent undertaking of that Shareholder and all other subsidiaries and subsidiary undertakings of any such holding company or parent undertaking as the case may be from time to time and, in the case of Shareholder A, its Shareholder Group shall also be deemed to include any Affiliate of Shareholder A and, in the case of Shareholder B, its Shareholder Group shall also be deemed to include any Affiliate of Shareholder B; and

19.35 "Subsidiaries" means any subsidiary or subsidiary undertaking of the Company from time to time and "Subsidiaries" shall mean all such subsidiaries and subsidiary undertakings of the Company.

Declaration and costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de V Telecom Investment S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.742 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 27 août 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts ont été

modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 26 octobre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CON-DE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

La liste de présence montre que les Actionnaires Comparants détenant toutes les trois millions cent mille (3.100.000) actions de classe A non-remboursables, cent mille (100.000) actions de classe B remboursables, cent mille (100.000) actions de classe C remboursables, cent mille (100.000) actions de classe D remboursables, cent mille (100.000) actions de classe E remboursables, cent mille (100.000) actions de classe F remboursables, cent mille (100.000) actions de classe G remboursables, cent mille (100.000) actions de classe H remboursables, cent mille (100.000) actions de classe I remboursables, cent mille (100.000) actions de classe J remboursables et une (1) action de commandité, représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'Assemblée ou représentés par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré qu'ils avaient été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de refondre entièrement les statuts de la Société, et en particulier d'autoriser la création d'un capital autorisé et d'insérer une clause de capital autorisé (et, dans ce cadre, de reconnaître et approuver le rapport spécial du Gérant Commandité prévu par l'article 32-3 (5) de la Loi sur l'autorisation des actionnaires devant être donnée au Gérant Commandité pour limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant les futures augmentations du capital social souscrit, dans le cadre de la clause de capital autorisé) et de modifier la clause d'objet actuelle de la Société, afin qu'elle soit désormais rédigée ainsi:

" **Art. 3.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants: d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient pour l'heure un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, obligations non-garanties, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Commandité, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Commandité le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout personne appartenant à la Société;

de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Détentric") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Détentric a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de

cet Article 3.6, une "garantie" comprend, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette ou d'une obligation financière;

d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Commandité, y compris, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Commandité estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue."

2. Divers.

Après délibération, les Actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de refondre entièrement les statuts de la Société, et en particulier d'autoriser la création d'un capital autorisé et d'insérer une clause de capital autorisé.

Dans ce cadre, l'Assemblée reconnaît et approuve le rapport spécial du Gérant Commandité prévu par l'article 32-3 (5) de la Loi sur l'autorisation des Actionnaires devant être donnée au Gérant Commandité pour limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant les futures augmentations du capital social souscrit, dans le cadre de la clause de capital autorisé.

Les statuts tels que refondus sont désormais rédigés ainsi:

1. Forme sociale et nom.

1.1 Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "V Telecom Investment S.C.A." (la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité tel que défini à l'Article 11.1 (le "Gérant Commandité"); ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") prise en conformité avec des présents Statuts et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision, dans ce contexte, de transfert du Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité avec l'accord préalable du bénéficiaire d'un gage selon les dispositions de tout contrat de nantissement qui pourrait être conclu sur les Actions ou tout autres titres émis par la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales dans et en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient pour l'heure un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, obligations non-garanties, emprunt

obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Commandité, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Commandité le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Détentric") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Détentric a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette ou d'une obligation financière;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Commandité, y compris, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Commandité estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante mille Euros et un centime (40.000,01) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenue par l'Actionnaire Commandité et les catégories d'Actions de Commanditaires suivantes:

5.1.1 trois million cent mille (3.100.000) actions A non rachetables (les "Actions A");

5.1.2 cent mille (100.000) actions B rachetables (les "Actions B");

5.1.3 cent mille (100.000) actions C rachetables (les "Actions C");

5.1.4 cent mille (100.000) actions D rachetables (les "Actions D");

5.1.5 cent mille (100.000) actions E rachetables (les "Actions E");

5.1.6 cent mille (100.000) actions F rachetables (les "Actions F");

5.1.7 cent mille (100.000) actions G rachetables (les "Actions G");

5.1.8 cent mille (100.000) actions H rachetables (les "Actions H");

5.1.9 cent mille (100.000) actions I rachetables (les "Actions I");

5.1.10 cent mille (100.000) actions J rachetables (les "Actions J");

chacune d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et avec les droits et obligations déterminés dans ces Statuts.

5.1.11 Les "Actions" désignent l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaires et le terme "Action" est interprété en conséquence;

5.1.12 L'"Action de Commanditaire" désigne une action de commanditaire d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) dans toute Catégorie d'Actions et "Actions de Commanditaire" est interprété en conséquence;

5.1.13 Les "Actionnaires" désignent les détenteurs des Actions au moment concerné et le terme "Actionnaire" est interprété en conséquence;

5.1.14 L'"Actionnaire Commandité" désigne le détenteur d'Action de Commandité au moment concerné;

5.1.15 Les "Actionnaires Commanditaires" désignent les détenteurs des Actions de Commanditaires au moment concerné et le terme "Actionnaire Commanditaire" est interprété en conséquence.

5.2 Le capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit, de la Société (le "Capital Autorisé") est de cinq millions d'Euros (5.000.000 EUR).

5.2.2 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre de temps à autre des Actions de Commanditaires (les "Actions Emises par le Gérant Commandité") dans les limites du Capital Autorisé comme suit:

(a) l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans à partir 09 novembre 2012 étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

(b) le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises par le Gérant Commandité à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves (notamment en faveur des nouveaux Actionnaires) ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915;

(c) le Gérant Commandité peut émettre des Actions Emises par le Gérant Commandité à un prix, avec ou sans prime, et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou de toute autre façon que le Gérant Commandité peut décider, sous réserve de la Loi de 1915.

5.2.3 Le Gérant Commandité est autorisé à:

(a) entreprendre toutes actions nécessaires ou souhaitables aux fins de modifier le présent Article 5 en vue de refléter et enregistrer tout changement du capital social émis effectué en vertu de l'Article 5.2.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Gérant Commandité et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité par-devant notaire.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée et qui sera librement distribuable conformément à ces Statuts. Les comptes de prime d'émission peuvent être utilisés pour le repaiement d'actions de toute catégorie que la Société peut racheter de ses Actionnaires, afin de compenser les pertes réalisées, afin de faire des distributions aux actionnaires de la Catégorie concernée sous la forme de dividende ou autre ou afin d'allouer des fonds à la réserve légale. Des décisions supplémentaires quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Gérant Commandité sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes qui sera librement distribuable conformément aux dispositions de ces Statuts. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires prévues par les présents Statuts.

5.6 Sans préjudice à l'Article 5.2, le capital social souscrit peut être augmenté par la Résolution des Actionnaires adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts et en conformité avec la Loi Luxembourgeoise.

5.7 Dans le cas où les Actions émises à terme ne sont pas intégralement libérées à l'émission, le paiement du solde s'effectuera au moment et aux conditions que le Gérant Commandité détermine et à condition que ces Actions soient traités équitablement.

5.8 La Société peut acquérir ses Actions sous réserve de la Loi de 1915.

5.9 Le capital social de la Société peut être diminué à tout moment exclusivement par le rachat et l'annulation ultérieure de toutes les actions émises d'une ou plusieurs classes d'Actions de Commanditaires (un «Rachat d'Actions») dans l'ordre suivant:

- 5.9.1 Les Actions J
- 5.9.2 Les Actions I
- 5.9.3 Les Actions H
- 5.9.4 Les Actions G
- 5.9.5 Les Actions F
- 5.9.6 Les Actions E
- 5.9.7 Les Actions D
- 5.9.8 Les Actions C
- 5.9.9 Les Actions B

5.10 Lorsqu'un Rachat d'Actions est effectué, les détenteurs des Actions de Commanditaires qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat d'Actions (les «Actions Rachetées») recevront le Prix de Rachat pour chaque Action Rachetée.

5.11 Selon ces statuts:

5.11.1 «Comptes Intérimaires» sont les comptes de gérance de la Société;

5.11.2 «Montant Disponible» équivaut à: $(W+X+Y) - Z$, où W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double calcul;

5.11.3 «V» signifie les profits nets de la Société incluant des profits reportés moins des éventuelles pertes de la Société incluant les pertes reportées.

5.11.4 «X» signifie toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables de la Société autre que les primes incluses dans Y et, pour éviter tout doute, autre que les primes d'émission qui touchent seulement aux actions autres que les Actions Rachetées;

5.11.5 «Y» signifie le montant payé par voie de valeur nominale et prime d'émission sur les Actions Rachetées;

5.11.6 «Z» signifie toute somme à placer ou à retenir dans la réserve non-distribuable conformément aux requis de la Loi ou de ces Statuts;

5.11.7 «Montant Total de Rachat» est le montant tel que déterminé par la résolution du Conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires, n'excédant pas (i) le Montant Disponible ou (ii) l'argent disponible pour la Société au moment du Rachat d'Action;

5.11.8 «Prix de remboursement» équivaut au Montant total de remboursement divisé par le nombre total d'Actions Remboursées .

5.12 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne résultera pas en la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était l'Actionnaire unique pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Emission de nouvelles actions.

7.1 Aux fins de l'article 7, "Actions" signifie une combinaison de trente et une (31) Actions de Catégorie A avec une (1) Action B, une (1) Action C, une (1) Action, une (1) Action E, une (1) Action F, une (1) Action G, une (1) Action H, une (1) Action I, une (1) Action J, sous réserve de tout remboursement ou toute annulation à tout moment d'une Catégorie d'Actions entière.

7.2 A l'exception de toute émission ou offre d'Actions, ou droits de conversion ou de souscription à des Actions dans le capital social de la Société conformément au Plan, en cas d'émission ou d'offre par la Société d'Actions, ou de droits de conversion ou de souscription à des Actions dans le capital social de la Société, chaque actionnaire de la Société se verra offrir le droit de souscrire à de telles Actions, ou le droit de convertir ou de souscrire à des Actions dans le capital social de la Société aux mêmes termes et rang pari passu, conformément à la Proportion Respective de l'Actionnaire (une "Offre").

7.3 Toute offre conformément aux dispositions de l'Article 7 (Emission de Nouvelles Actions) devra être faite simultanément à chaque Actionnaire par notification écrite spécifiant:

7.3.1 le nombre;

7.3.2 le prix fixé;

au moins quatre-vingt dix pour cent (90%) de la Juste Valeur Marchande des Actions, tel que spécifié par le Gérant Commandité dans cette notification; ou

moins de quatre-vingt dix pour cent (90%) de la Juste Valeur Marchande des Actions, sous réserve que le prix ait été approuvé par le Gérant Commandité; et

7.3.3 les conditions des Actions offertes.

Chaque Actionnaire aura une période de quinze (15) Jours Ouvrables pour notifier le Gérant Commandité s'il accepte l'Offre, et dans l'affirmative, le nombre d'Actions qu'il est disposé à prendre.

7.4 Toute offre selon les dispositions de l'Article 7 (Emission de Nouvelles Actions) devra être considérée comme un droit cumulatif de tout Groupe d'Actionnaires, et toutes Actions non acceptée par un Actionnaire existant pourra être acceptée par tout membre(s) de son Groupe d'Actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 7 (Emission de Nouvelles Actions) dans quelque proportion que ce soit tel qu'ils l'ont décidé, à condition que tout Actionnaire du Groupe d'Actionnaires ayant accepté l'offre et qui n'est pas un Actionnaire existant, conclut tout d'abord un acte d'adhésion à un Pacte d'Actionnaires.

7.5 A l'expiration de la période stipulée dans l'Article 7.3, les Actions devront être émises aux Actionnaires ou membres du Groupe d'Actionnaires ayant notifié le Gérant Commandité de leur volonté de souscrire à ces Actions, sous réserve de leur respect des termes de l'Offre, y compris du paiement des sommes d'argent dues sous cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de la Notification de l'Actionnaire acceptant l'Offre au sens de l'Article 7.3, et également sous réserve des formalités énoncées dans la loi applicable.

7.6 Toutes Actions non acceptées par un Actionnaire existant ou membre(s) de son Groupe d'Actionnaires en vertu de l'article 7.3 ("Actions Restantes") pourra être offerte par le Gérant Commandité aux autres Actionnaires ou membres de leur Groupe d'Actionnaires, à condition que ces Actionnaires aient assumé l'entière responsabilité en vertu de l'Article 7.3 ("Actionnaire Admissible"). Ces Actions Restantes seront offertes à tout Actionnaire Admissible conformément à la procédure prévue dans l'Article 7 (Emission de Nouvelles Actions), en apportant les changements nécessaires.

8. Cession et tranfert lié d'actions.

8.1 Aux fins de cet Article 8, "Actions" signifie une combinaison de trente et une (31) Actions de Catégorie A avec une (1) Action B, une (1) Action C, une (1) Action D, une (1) Action E, une (1) Action F, une (1) Action G, une (1) Action H, une (1) Action I, une (1) Action J, sous réserve du remboursement ou de l'annulation de temps en temps d'une Catégorie d'Actions entière.

8.2 Sous réserve des Articles 8.3, 8.4 et 8.14, un Actionnaire peut à tout moment céder toutes Actions à toute personne, sous réserve que le cessionnaire qui n'est pas un Actionnaire existant ait tout d'abord conclut un acte d'adhésion à un Pacte d'Actionnaires et que le cédant ait notifié chaque Investisseur, le Représentant des Actionnaires Minoritaires, tout Non-Investisseur Actionnaire et le Gérant Commandité de la cession proposée, incluant l'identité du cessionnaire et le nombre d'Actions à céder, au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la réalisation de la Cession.

8.3 Un Actionnaire ne peut pas céder d'Actions à un Concurrent, sous réserve que:

8.3.1 un Investisseur peut transférer une ou toutes ses Actions et/ou celles de son Groupe de Participants à un concurrent dans une opération à l'égard de laquelle les Articles 9 et/ou 10 sont applicables et, afin d'éviter tout malentendu, toute cession par un Actionnaire Minoritaire à un concurrent conformément aux Articles 9 ou 10 faisant partie de toute cession de ce type ne devra pas non plus enfreindre cet Article 8.3;

8.3.2 un détenteur d'options qui lui ont été consenties par une Option de Vente (Put Option) et un concédant d'Options d'Achat d'Actions à la Hausse (Equity Upside Call Option) peut céder toutes Actions au concédant de l'Option de Vente ou à tout détenteur d'Options d'Achat d'Actions à la Hausse au moment de la levée de telle option selon les termes et conditions de l'Option de Vente ou de l'Option d'Achat d'Actions à la Hausse, comme cela peut être le cas; et

8.3.3 toute cession d'Actions par un Actionnaire à une entité qui a le même Actionnaire ultime ou les mêmes Actionnaires ultimes que l'Actionnaire ne doit pas être limitée si le cessionnaire lui-même:

(a) n'a pas reçu durant sa plus récente année financière écoulée pour laquelle des comptes audités ont été produits au moment opportun, de revenus provenant de sociétés de télécommunication (qu'il s'agisse de ligne fixe, de portable, de donnée ou autres services, mais ne prenant pas en considération tous revenus issus de prêts (autres que les prêts d'actionnaires) ou autres titres de créance mis à disposition à de telles sociétés de télécommunications) qui dépassent quinze pour cent (15%) de l'ensemble de ses revenus pendant cette période; et

(b) ne détient pas, directement ou indirectement, dix pour cent (10%) ou plus des actions ou autres titres de participation dans une société ou groupe de sociétés qui a perçu durant sa plus récente année financière écoulée pour laquelle des comptes audités ont été produits au moment opportun, de revenus provenant de sociétés de télécommunication (qu'il s'agisse de ligne fixe, the portable, de donnée ou autres services, mais ne prenant pas en considération tous revenus issus de prêts (autres que les prêts d'actionnaires) ou autres titres de créance mis à disposition à de telles sociétés) qui dépassent quinze pour cent (15%) de l'ensemble de ses ou de leurs revenus pendant cette période.

8.4 Si l'un ou les deux Investisseurs et/ou un ou tous les Participants de leurs Groupes respectifs (s'il y en a) veulent céder une partie ou la totalité de leurs Actions (collectivement la "Partie Cédante") et lorsque l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe) ou l'Article 10 (Droit de Sortie Obligatoire) s'applique, la Partie Cédante devra tout d'abord se conformer aux termes de l'Article 7 et de l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe) ou 10 (Droit de Sortie Obligatoire), le cas échéant.

8.5 En cas d'application de l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe) ou 10 (Droit de Sortie Obligatoire), la Partie Cédante devra envoyer une notification écrite (la "Notification de Cession") aux autres Actionnaires (la "Partie Non-Cédante") avant de conclure un accord dans le cadre d'une cession d'Actions, spécifiant:

8.5.1 le nombre total d'Actions dont la cession est envisagée (les "Actions à Céder");

8.5.2 tout acheteur éventuel qui a déjà manifesté un intérêt dans l'acquisition des Actions à Céder;

8.5.3 le prix de cession (le "Prix de Cession");

8.5.4 tout autres termes et conditions importants (y compris les garanties ou indemnités qui doivent être fournies par la Partie Cédante et par toute personne cédant conformément à l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe)) (les "Termes de Cession");

8.5.5 s'il s'agit d'une Cession de Droit de Sortie Conjointe, et

8.5.6 s'il exerce son Droit de Sortie Obligatoire.

8.6 La Partie Cédante sera en droit de soumettre les termes de l'Article 8 et de l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe) ou 10 (Droit de Sortie Obligatoire) à tout acheteur proposé des Actions à Céder.

8.7 La mise en œuvre de la procédure visée à l'Article 8 et à l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe) ou 10 (Droit de Sortie Obligatoire) et la réalisation de toutes ventes ou achats d'Actions en résultant, devra être sans préjudice de tous droits, recours ou réclamations que tous Actionnaires ou Groupe de Participants pourrait avoir contre les autres Actionnaires ou leurs Groupe de Participants aux termes de tous Pactes d'Actionnaires ou de tout autre document de l'opération.

8.8 La responsabilité de chaque Actionnaire (conjointement avec son Groupe d'Actionnaires, s'il y en a) envers l'Acheteur de Sortie Conjointe ou l'Acheteur de Sortie Obligatoire en relation avec toute vente d'Actions suivant l'acceptation de l'Offre de Sortie Conjointe ou du Droit de Sortie Obligatoire devra être uniquement solidaire et devra être déterminée par référence à leurs Proportions Respectives.

8.9 Toute personne (autre qu'un Investisseur, un Participant du Groupe d'Investisseurs ou un Gérant Commandité Actionnaire) à qui des Actions, qui ont été détenues à n'importe quel moment par un Actionnaire Minoritaire (y compris celles acquises en vertu de l'Option d'Achat d'Actions à la Hausse), sont transférées conformément aux Statuts et à tout Pacte d'Actionnaires, devra être un Actionnaire Minoritaire, à condition que:

8.9.1 toute personne à qui ces Actions sont transférées dans une opération à l'égard de laquelle l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe) et/ou 10 (Droit de Sortie Obligatoire) s'applique devra être un Actionnaire Non-Investisseur et non pas un Actionnaire Minoritaire; et

8.9.2 un Investisseur, un membre d'un Groupe d'Actionnaires Investisseurs ou un Gérant Commandité Actionnaire à qui de telles Actions sont transférées conformément au Plan devra être, ou devra continuer d'être, un Investisseur, un Participant du Groupe d'Investisseurs ou un Gérant Commandité Actionnaire (le cas échéant), et non pas un Actionnaire Minoritaire.

8.10 Aucune Charge sur des Actions ne peut être créée ou accordée par un Actionnaire autre que les Investisseurs ou membres de leurs Groupes d'Actionnaires, à moins que cette Charge soit dans la forme et dans les termes qui permettent aux dispositions de l'Article 10 (Droit de Sortie Obligatoire) d'être respectées en ce qui concerne un tel cessionnaire proposé.

8.11 Nonobstant toute autre disposition de ces Statuts, l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe) ou l'Article 10 (Droit de Sortie Obligatoire) ne s'appliquera à aucune cession d'Actions qui résulterait de l'exercice des Options accordées dans le cadre de l'Option d'Achat d'Actions à la Hausse ou l'Option de Vente.

8.12 Toute cession d'Actions de Commandité devra être soumis à l'adoption de Résolutions des Actionnaires:

8.12.1 approuvant la cession; et

8.12.2 modifiant l'Article 11.1 afin de refléter le remplacement du Gérant Commandité du cédant de l'Action de Commandité par le cessionnaire.

8.13

8.13.1 La Société ne devra pas offrir, émettre ou vendre des Actions (ou de droit ou d'Option d'acquérir des Actions) à moins que le Gérant Commandité n'offre, émette ou vende un nombre identique au nombre de ses Actions de Gérant Commandité (ou droit ou option d'acquérir les Actions de Gérant Commandité) en même temps et à la même personne, et selon la même combinaison.

8.13.2 Aucun détenteur d'Actions ne peut céder, et la Société ne peut enregistrer aucune cession d'Actions à toute personne, à moins qu'un nombre identique d'Actions de Gérant Commandité, et selon la même combinaison, ne soient transférées à la même personne au même moment.

8.13.3 La société ne doit pas faire, ou doit s'abstenir de faire tout acte, affaire ou chose, si le fait de le faire ou de s'en abstenir (selon le cas), pourrait résulter directement ou indirectement en toute Action cessant d'être liée à l'Action de Gérant Commandité, conformément à l'Article 8.13, sauf décision contraire en conformité avec ces Statuts et tout Pacte d'Actionnaires.

8.14

8.14.1 La société devra uniquement offrir, émettre ou vendre des actions de Commanditaire de la Société pour une combinaison et un nombre d'actions représentant une Action (tel que définit dans l'Article 8.1) (ou de droit ou d'Option d'acquérir une Action); et

8.14.2 aucun Actionnaire Commanditaire ne peut céder une Action de Commanditaire de la Société à toute personne et le Gérant Commandité ne peut enregistrer une telle cession, à moins que d'autres Actions de Commanditaires de la Société qui ensemble avec cette Action de Commanditaire constituent une Action (tel que définit dans l'Article 8.1, consistant, pour dissiper tout doute, en une combinaison de trente et une (31) Actions de Catégorie A avec une (1) Action B, une (1) Action C, une (1) Action D, une (1) Action E, une (1) Action F, une (1) Action G, une (1) Action H, une (1) Action I) et une (1) Action J, sous réserve de tout remboursement ou toute annulation à tout moment d'une entière Catégorie d'Actions) ne soient transférées à la même personne au même moment et si la même proportion est maintenue;

à condition que cela ne restreigne pas la capacité de la Société à annuler, racheter, réduire ou rembourser toute catégorie d'Actions conformément à tout Pacte d'Actionnaires ou aux Statuts.

8.15 La Société et chaque Actionnaire devront prendre et obtenir de la Société qu'elle prenne toutes les mesures (notamment l'exercice des droits de vote en tant qu'Actionnaires) afin d'obtenir de la Société qu'elle n'annule, ne rachète, ne réduise ou ne rembourse aucune Catégorie d'Actions à moins que le Gérant Commandité annule, rachète ou rembourse un nombre identique d'Actions de la même Catégorie au même moment et à la même personne, et selon la même combinaison.

9. Droits de sortie conjointe.

9.1 Aux fins de l'Article 9, "Actions" signifie une combinaison de trente et une (31) Actions de Catégorie A avec une (1) Action B, une (1) Action C, une (1) Action D, une (1) Action E, une (1) Action F, une (1) Action G, une (1) Action H, une (1) Action I, une (1) Action J, sous réserve du remboursement ou de l'annulation à tout moment d'une Catégorie d'Actions entière.

9.2 Cet Article 9 s'applique dans le cas où une Partie Cédante et/ou toute personne de son Groupe de Participants propose de céder des Actions à toute personne (un "Acheteur de Sortie Conjointe"), lorsque:

9.2.1 cette cession, si conclue, aurait pour conséquence que l'actionnariat total des Investisseurs (en totalité ou en partie avec leur Groupe de Participants) diminuerait:

(a) d'un point de départ d'au moins cinquante pour cent. (50%) des Actions en circulation à ce moment là à moins de cinquante pour cent. (50%); ou

(b) d'un point de départ qui est en dessous des cinquante pour cent. (50%) des Actions en circulation à ce moment là;

9.2.2 sans préjudice des dispositions de l'Article 10.7, la Partie Cédante n'a pas exercé son Droit de Sortie Obligatoire au sens de l'Article 10 (Droit de Sortie Obligatoire),

(une "Cession de Sortie Conjointe").

9.3 Si une Partie Cédante propose une cession de Sortie Conjointe, elle devra offrir à chaque Partie Non-Cédante par voie de Notification de Cession le droit d'exiger de l'Acheteur de Sortie Conjointe d'acheter la Proportion de Cession des Actions détenue par la Partie Non-Cédante (les "Actions de Sortie Conjointe"), au Prix de la Cession et aux Termes de la Cession (un "Droit de Sortie Conjointe") conformément à l'Article 9 (Droit de Sortie Conjointe).

9.4 Nonobstant l'Article 9.3, si au moment où une Cession de Sortie Conjointe est proposée, les Actionnaires Minoritaires détiennent au total moins de dix pour cent. (10%) des Actions en circulation à ce moment là, la Partie Cédante devra offrir à chaque Actionnaire Minoritaire le droit d'exiger de l'Acheteur de Sortie Conjointe d'acheter toutes les Actions détenues par cet Actionnaire Minoritaire, et le terme "Actions de Sortie Conjointe" sera à interpréter en conséquence.

9.5 Avant l'expiration de la Période d'Offre, chaque Partie Non-Cédante devra donner à la Partie Cédante une notification écrite (une "Réponse de Sortie Conjointe") soit:

9.5.1 confirmant sa décision de ne pas exercer son Droit de Sortie Conjointe; ou

9.5.2 confirmant qu'il souhaite exercer son Droit de Sortie Conjointe.

Si une partie Non-Cédante manque de donner une Réponse de Sortie Conjointe avant l'expiration de la période de l'Offre, elle sera réputée n'avoir pas exercé son droit de Sortie Conjointe. Une Réponse de Sortie Conjointe une fois donnée est irrévocable.

9.6 Dans la mesure où il y des Actions de Sortie Conjointe pour lesquelles une Réponse de Sortie Conjointe n'a pas été reçue ou considérée comme n'ayant pas été reçue conformément à l'Article 9.5 (constituant les "Actions de Sortie Conjointe Restantes"), la Partie Cédante devra immédiatement offrir à chaque Actionnaire Minoritaire ayant donné une Réponse de Sortie Conjointe exerçant pleinement son Droit de Sortie Conjointe ("Actionnaire Minoritaire Qualifié") par voie de notification écrite (la "Notification de Sortie Conjointe Restante") le droit d'exiger de l'Acheteur de Sortie Conjointe d'acheter à l'Actionnaire Minoritaire Qualifié un nombre d'Actions équivalent à la Proportion Restante d'Actions de Sortie Conjointe Restantes de l'Actionnaire Minoritaire Qualifié au Prix de la Cession et aux Termes de la Cession (le "Droit de Sortie Conjointe Restant").

9.7 Si la Notification de Sortie Conjointe Restante est signifiée, chaque Actionnaire Minoritaire devra, dans les trois (3) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Notification de Sortie Conjointe Restante, donner à la Partie Cédante une notification écrite (une "Réponse de Sortie Conjointe Restante") soit:

9.7.1 confirmant sa décision de ne pas exercer son Droit de Sortie Conjointe Restant; ou

9.7.2 confirmant qu'il souhaite exercer son Droit de Sortie Conjointe Restant.

Si un Actionnaire Minoritaire manque de donner une Réponse de Sortie Conjointe Restante dans les trois (3) Jours Ouvrables de la réception de la Notification de Sortie Conjointe Restante, il sera réputé n'avoir pas exercé son Droit de Sortie Conjointe Restant. Pour éviter tout malentendu, l'absence de Réponse de Sortie Conjointe Restante par un Actionnaire Minoritaire, ou sa décision de ne pas exercer le Droit de Sortie Conjointe Restant, n'affectera pas l'exercice de son Droit de Sortie Conjointe spécifié dans la Réponse de Sortie Conjointe.

9.8 Si une Partie Cédante propose une Cession de Sortie Conjointe et, si applicable, émet une Notification de Sortie Conjointe Restante, et reçoit:

9.8.1 durant la Période de l'Offre un certain nombre de Réponses de Sortie Conjointe par les Actionnaires Minoritaires confirmant leur souhait d'exercer leurs Droits de Sortie Conjointe; et/ou

9.8.2 durant la période spécifiée dans l'Article 9.7 un certain nombre de Réponses de Sortie Conjointe Restantes par les Actionnaires Minoritaires confirmant leur souhait d'exercer leurs Droits de Sortie Conjointe Restants (si c'est le cas), et résulterait, si la cession des Actions à céder et les Actions de Sortie Conjointe et, si applicable, les Actions de Sortie Conjointes Restantes sont finalisées, en une détention des Actions Minoritaire détenant à moins de dix pour cent. (10%) des Actions en circulation à ce moment là, alors la Partie Cédante devra immédiatement offrir à chaque Actionnaire Minoritaire par voie de notification écrite supplémentaire (une "Notification de Sortie Conjointe Complète") un droit d'exiger de l'Acheteur de Sortie Conjointe d'acheter toutes les Actions Restantes détenues par cet Actionnaire Minoritaire (les "Actions de Sortie Conjointe Complètes") au Prix de la Cession et aux Termes de la Cession ("Droit de Sortie Conjointe Complet").

9.9 Si la Notification de Sortie Conjointe Complète est signifiée, chaque Actionnaire Minoritaire devra, sous cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de la Notification de Sortie Conjointe Complète, donner à la Partie Cédante une notification écrite (une " Réponse de Sortie Conjointe Complète") soit:

9.9.1 confirmant sa décision de ne pas exercer son Droit de Sortie Conjointe Complet; ou

9.9.2 confirmant qu'il souhaite exercer son Droit de Sortie Conjointe Complet.

Si un Actionnaire Minoritaire manque de donner une Réponse de Sortie Conjointe Complète sous cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de la Notification de Sortie Conjointe Complète, il sera réputé n'avoir pas exercé son Droit de Sortie Conjointe Complet. Pour éviter tout malentendu, l'absence de Réponse de Sortie Conjointe Complète par l'Actionnaire minoritaire, ou sa décision de ne pas exercer son Droit de Sortie Conjointe Complet, n'affectera pas l'exercice de son Droit de Sortie Conjointe tel que spécifié dans la Réponse de Sortie Conjointe ou dans l'exercice de tout Droit de Sortie Conjointe Restant spécifié dans toute Réponse de Sortie Conjointe Restante.

9.10 Si une Partie Non-Cédante exerce un Droit de Sortie Conjointe (et/ou un Droit de Sortie Conjointe Restant, et/ou un Droit de Sortie Conjointe Complet si applicable), la Partie Cédante devra proposer à la Partie Non-Cédante une offre écrite au nom de l'Acheteur de Sortie Conjointe, afin d'acheter les Actions de Sortie Conjointe (et/ou les Droits de Sortie Conjointe Restants, et/ou le Droit de Sortie Conjointe Complet si applicable) avec titre juridique et bénéficiaire complet, exempt de toutes Charges et ensemble avec tous les droits attachés à eux, au Prix de la Cession et aux Termes de la Cession ("Offre de Sortie Conjointe") sous vingt (20) Jours Ouvrables à compter de l'acceptation de l'offre de Sortie Conjointe de l'Acheteur par la Partie Cédante.

9.11 Si une Partie Non-Cédante exerce son Droit de Sortie Conjointe (et/ou le Droit de Sortie Conjointe Restant, et/ou le Droit de Sortie Conjointe Complet si applicable), la Partie Cédante devra être libre de céder ou d'assurer la cession des Actions à Céder à un Acheteur de Sortie Conjointe au Prix de la Cession et aux Termes de la Cession, à condition que tout Acheteur de Sortie Conjointe qui n'est pas un Actionnaire existant conclut d'abord un acte d'adhésion à un Pacte d'Actionnaires.

9.12 Si une Partie Non-Cédante accepte l'Offre de Sortie Conjointe, l'exécution de la cession et l'achat des Actions de Sortie Conjointe (et si applicable, les Actions de Sortie Conjointe Restantes et/ou les Actions de Sortie Conjointe Complètes) à l'Acheteur de Sortie Conjointe conformément avec cette Offre de Sortie Conjointe devra être conditionnée à l'exécution de la cession et de l'achat des Actions de Cession à l'Acheteur de Sortie Conjointe et devra prendre place en même temps que la cession et que l'achat des Actions de Cession et conformément à toutes autres dispositions d'un Pacte d'Actionnaires.

9.13 Si la Partie Cédante manque de donner à la Partie Non-Cédante qui exerce le Droit de Sortie Conjointe (et/ou le Droit de Sortie Conjointe Restant, et/ou le Droit de Sortie Conjointe Complet si applicable) l'Offre de Sortie Conjointe, ou si la Partie Non-Cédante accepte l'Offre de Sortie Conjointe et l'exécution de la cession et l'achat des Actions de Sortie Conjointe (et si applicable, les Actions de Sortie Conjointe Restantes et/ou les Actions de Sortie Conjointe Complètes) ne prennent pas place au même moment que la cession et l'achat des Actions à Céder, alors la Partie Cédante ne devra pas être autorisée à exécuter la cession proposée à l'Acheteur de Sortie Conjointe et toute cession d'Actions effectuée conformément avec telle cession proposée ne sera pas enregistrée.

10. Drag along rights.

10.1 Aux fins de l'article 10, les "Actions" signifient une combinaison de trente et une (31) Actions de Catégorie A avec une (1) Action B, une (1) Action C, une (1) Action D, une (1) Action E, une (1) Action F, une (1) Action G, une (1) Action H, une (1) Action I, une (1) Action J, sous réserve du remboursement ou de l'annulation à tout moment d'une Catégorie d'Actions entière.

10.2 L'Article 10 s'applique dans le cas où une Partie Cédante (conjointement avec une voire toutes personnes de son Groupe de Participants) reçoit une offre pour une cession d'Actions sans lien de dépendance avec toute personne (un "Acheteur de Sortie Obligatoire"), qui si conclue, aurait pour conséquence que l'actionnariat total des Investisseurs (conjointement avec une voire toutes personnes de leur Groupe de Participants) diminuerait:

10.2.1 d'un point de départ d'au moins cinquante pour cent. (50%) des Actions en circulation à ce moment là à moins de cinquante pour cent. (50%); ou

10.2.2 d'un point de départ qui est en dessous des cinquante pour cent. (50%) des Actions en circulation à ce moment là,

(une "Cession de Sortie Obligatoire").

10.3 Si une Partie Cédante reçoit une Offre de Sortie Obligatoire, la Partie Cédante a le droit (un "Droit de Sortie Obligatoire") d'exiger de tous les Actionnaires autres que les Investisseurs et leur Groupe Respectif de Participants (les "Partis Cédantes de Sortie Obligatoire") de céder à l'acheteur de Sortie Obligatoire la Proportion d'Actions à céder détenues par les Partis Cédantes de Sortie Obligatoire (les "Actions de Sortie Obligatoire") au prix de la Cession et aux Termes de la Cession conformément avec l'Article 10 (Droit de Sortie Obligatoire). Pour éviter tout malentendu, la Partie Cédante peut exercer le Droit de Sortie Obligatoire chaque fois qu'il y a une Offre de Sortie Obligatoire.

10.4 Nonobstant l'Article 10.3, si la Partie Cédante reçoit une Offre de Sortie Obligatoire qui, une fois complétée, aura pour effet que les Investisseurs (conjointement avec un ou tous leur Groupe de Participants) détiennent au total moins de dix pour cent. (10%) des Actions en circulation à ce moment là, alors la Partie Cédante peut exercer son Droit de Sortie Obligatoire pour exiger de chaque Partie Cédante de Sortie Obligatoire de céder toutes les Actions détenues par cette Partie Cédante de Sortie Obligatoire, et le terme "Actions de Sortie Obligatoire" sera à interpréter en conséquence.

10.5 Lorsque l'Article 10.2 s'applique, la Partie Cédante devra signifier une Notification de Cession à chaque Partie Cédante de Sortie Obligatoire et au Gérant Commandité, indiquant que la Partie Cédante exerce son Droit de Sortie Obligatoire, ce qui donne lieu à:

10.5.1 sous réserve de l'Article 10.7, l'Article 9 (Droit de Sortie Obligatoire) n'est pas applicable à la Cession proposée qui fait l'objet de la Notification de Cession;

10.5.2 chaque Partie Cédante de Sortie Obligatoire sera réputé avoir accepté la Notification de Cession durant la Période d'Offre; et

10.5.3 une Partie Cédante de Sortie Obligatoire devra donc céder (ou procurer la Cession de) les Actions de Sortie Obligatoire à l'Acheteur de Sortie Obligatoire Proposé avec titre juridique et bénéficiaire complet, exempt de toutes les Charges avec tous les droits attachés à elles, au Prix de la Cession et aux Termes de la Cession dans les vingt (20) Jours Ouvrables de l'acceptation de l'Offre par la Partie Cédante, et la Partie Cédante sera en droit de céder (ou procurer la Cession de) les Actions à Céder à l'Acheteur de Sortie Obligatoire sur une base identique, à condition que tout Acheteur de Sortie Obligatoire qui n'est pas un Actionnaire existant conclut d'abord un acte d'adhésion à tout Pacte d'Actionnaires.

10.6 La finalisation de la cession et l'achat des Actions de Sortie Obligatoire (et si applicable, toutes Actions restantes) à l'Acheteur de Sortie Obligatoire conformément à l'Article 10 (Droit de Sortie Obligatoire) devra être conditionné à l'exécution de la cession et de l'achat des Actions à Céder à l'Acheteur de Sortie Obligatoire et devra prendre place en même temps que la cession et l'achat des Actions à Céder et conformément à toutes autres dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

10.7 Nonobstant l'Article 10.5.1, si la Partie Cédante exerce le Droit de Sortie Obligatoire conformément avec l'Article 10 (Droit de Sortie Obligatoire) et, si la cession d'Actions à céder et d'Actions de Sortie Obligatoire étaient finalisées, cela aurait pour conséquence que les Actionnaires Minoritaires détiennent au total moins de dix pour cent. (10%) des Actions en circulation à ce moment là, et la Partie Cédante devra offrir à chaque Actionnaire Minoritaire par notification écrite le droit d'exiger de l'Acheteur de Droit Obligatoire d'acheter toutes les Actions restantes détenues par cet Actionnaire Minoritaire (les "Actions de Sortie Obligatoire Complètes") au prix de la Cession et aux Termes de la Cession (le "Droit de Sortie Obligatoire Complet"), auquel cas:

10.7.1 chaque Actionnaire Minoritaire devra, dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la date de la notification de la Partie Cédante donnée conformément à l'Article 10.8, donner à la Partie Cédante une réponse écrite soit:

confirmant sa décision de ne pas exercer son Droit De Sortie Obligatoire Complet; ou

confirmant qu'il souhaite exercer son Droit de Sortie Obligatoire Complet,

Et si un Actionnaire Minoritaire manque de donner une réponse écrite dans les cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de la notification de la Partie Cédante donnée conformément à l'Article 10.7, il sera réputé ne pas avoir exercé son Droit de Sortie Obligatoire Complet; et

10.7.2 les dispositions des Articles 9.10, 9.11, 9.12 et 9.13 s'appliqueront mutatis mutandis, et comme suit:

les références à la "Partie Non-Cédante" sont des références à l'"Actionnaire Minoritaire"

les références à l'"Acheteur de Sortie Conjointe" sont des références à l'"Acheteur de Sortie Obligatoire"; et

Les références à des "Actions à Céder" sont des références aux "Actions à Céder et Actions de Sortie Obligatoire".

11. Le gérant commandité.

11.1 La Société est gérée par le V Telecom Investment General Partner S.A., prénommé, dans sa capacité d'Associé Commandité et gérant de la Société (le «Gérant Commandité»).

11.2 Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les Actionnaires.

11.3 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant Commandité d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance mentionné à l'Article 13 ci-dessous, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une Assemblée Générale d'Actionnaires, convoquée par ledit administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de ladite Assemblée Générale des Actionnaires, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

11.4 Une telle nomination d'un gérant remplaçant conformément à l'Article 11.3 n'est pas soumise à l'approbation du Gérant Commandité.

11.5 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Commandité a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes des Statuts.

11.6 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Commandité.

11.7 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, Commandité représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant Commandité.

11.8 Le Gérant Commandité a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à une ou plusieurs personnes, sans l'obligation d'être Gérant Commandité ou actionnaires de la Société.

11.9 Le Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être couvertes par les actifs de celle-ci.

11.10 Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant Commandité ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant Commandité auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant Commandité qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

12. Responsabilité des actionnaires.

12.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure requis par la Loi Luxembourgeoise, en ce compris l'Article 102 de la Loi de 1915.

12.2 Les Actionnaires Commanditaires n'agiront pas au nom de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'Actionnaires dans des Assemblées Générale des Actionnaires et seront responsable de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime payée, des Actions que chacun détient dans la Société (dans la mesure où cela n'a pas déjà été payé).

13. Conseil de surveillance.

13.1 Sauf indication ou permission contraire dans la loi applicable, la Société sera supervisée par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins (le "Conseil de Surveillance") élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leur rémunération ainsi que la durée de leurs fonctions.

13.2 Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur des questions telles que déterminées par le Gérant Commandité et le Conseil de Surveillance devra autoriser toute mesure prise par le Gérant Commandité qui pourrait, conformément au droit applicable, outrepasser ses pouvoirs.

13.3 Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

13.4 Le Conseil de Surveillance désignera l'un de ses membres pour agir en tant que président.

13.5 Le Conseil de Surveillance pourra être convoqué par tout membre du Conseil de Surveillance ou par le Gérant Commandité. Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance devra être donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera précisée dans la convocation. Tout membre du Conseil de Surveillance peut renoncer à la

notification écrite, par consentement écrit, par e-mail ou fac-similé ou tout autre moyen de transmission capable d'attester d'une telle renonciation. Une notification écrite distincte n'est pas nécessaire pour des réunions tenues à une date et un endroit déterminés par décision adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre du Conseil de Surveillance peut nommer lors d'une réunion du Conseil de Surveillance par écrit, par e-mail ou fac-similé ou tout autre moyen de transmission capable d'attester une telle renonciation, un autre membre du Conseil de Surveillance afin qu'il agisse comme son représentant. Un membre du Conseil de Surveillance peut agir en tant que représentant pour plus d'un membre du Conseil de Surveillance.

13.6 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et valablement prendre des décisions que si au moins la moitié des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les Résolutions du Conseil de Surveillance sont adoptées à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. Les Résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées dans un procès-verbal signé par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres du Conseil de Surveillance ou comme convenu à la réunion ou à toute réunion ultérieure.

13.7 Une résolution écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance aura le même effet et validité que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre du Conseil de Surveillance doit approuver une telle résolution par écrit, télégramme, fac-simile, e-mail-pdf ou tout autre moyen de communication similaire.

13.8 Tout membre du Conseil de Surveillance pourra valablement participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par vidéo conférence ou autres moyens de communication permettant l'identification de chacun des membres du Conseil de Surveillance participant. Une réunion du Conseil de Surveillance peut également avoir lieu par conférence téléphonique ou autres moyens similaires uniquement. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens sera réputée équivalente à une participation en personne à la réunion.

14. Assemblée générale des actionnaires.

14.1 L'assemblée générale des actionnaires ("Assemblée Générale des Actionnaires") est composée de tous les actionnaires, i.e. le Gérant Commandité et les Actionnaires Commanditaires. Chaque Action donne droit à une voix à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que sauf si les Statuts en disposent autrement, toute résolution de l'assemblée ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant Commandité.

14.3 Sous réserve de l'Article 14.4, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée avec une notification écrite au moins huit (8) jours calendaire avant la date prévue pour la réunion, contenant l'ordre du jour détaillant spécifiquement les points, et les copies des documents, qui seront discutés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.4 Il pourra être donné une période plus courte de notification à une Assemblée Générale des Actionnaires (en ce compris toute réunion reconvoquée) si tous les Actionnaires qui ont le droit d'être présent et de voter acceptent par écrit d'avoir une période plus courte de notification, ou si tous les Actionnaires sont présents lors de la réunion malgré la période plus courte de notification et acceptent cette période plus courte de notification lors de la réunion.

14.5 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

14.6 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915 et les Articles 14.7, 14.8 et 17, les Résolutions des Actionnaires ne sont valables que si elles sont adoptées par une majorité des voix exprimées, avec un quorum de cinquante pour cent (50%) des Actions émises est présent ou représenté.

14.7 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Actionnaires.

14.8

14.8.1 Une Assemblée Générale des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins cinquante pourcent (50%) des Actions est présente ou représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte de ces modifications relatif à l'objet social ou la forme de la Société.

14.8.2 Si la première des conditions de l'Article 14.8.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée comme décrit dans les Statuts ou la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibère valablement sans regard à la proportion d'Actions représentées.

14.8.3 Aux deux assemblées générales, les résolutions afin d'être adoptées devront être adoptées par au minimum deux tiers des votes exprimés, mais dans le cas où les modifications affectent négativement les droits des Actionnaires Minoritaires plus fortement que les autres Actionnaires, la majorité de deux tiers des votes exprimés devra également comprendre (a) chaque Investisseurs et (b) les Actionnaires Minoritaires Requis, étant entendu que cette condition prévue à l'article 14.8.3 ne s'appliquera pas (i) si les Actionnaires Minoritaires détiennent collectivement moins de cinq pourcent (5%) des Actions émises (sont exclus les Actions de Incitative de Gestion); ou (ii) à toute assemblée reconvoquée conformément à l'article 14.8.2 à laquelle les Actionnaires Minoritaires Requis ne sont pas présents. Les votes exprimés ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions à l'égard de l'Actionnaire qui n'a pas pris part au vote ou qui s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou invalide.

14.9 Si un quorum n'est pas présent ou si un quorum cesse d'être présent durant une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires sera ajournée conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et tout Pacte d'Actionnaires.

14.10 Une Assemblée Générale des Actionnaires peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à toute ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Actionnaires ont renoncé auxdites exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires concernée en personne ou par le biais d'un représentant autorisé.

14.11 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale d'Actionnaires par la nomination par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen similaire) par un mandataire qui peut ne pas être actionnaire.

14.12 Les Actionnaires sont autorisés à participer aux Assemblées Générales des Actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications initiés depuis Luxembourg et permettant leur identification et sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective aux assemblées pendant lesquelles les délibérations doivent être continues sans interruption.

14.13 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société est tenue le troisième mardi de juin à 10.30 heures chaque année dans la ville de Luxembourg

15. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

16. Distribution sur actions.

16.1 A la fin de tout exercice comptable, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Commandité qui prépare aussi un inventaire incluant une indication de la valeur des pertes et profits de la Société. Chaque Actionnaire peut consulter l'inventaire et les comptes au Siège Social de la Société

16.2 Du bénéfice annuel net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires et le Gérant Commandité détermineront de quelle façon le restant des profits annuels nets sera alloué et ils peuvent décider de payer des dividendes intérimaires tel qu'ils considèrent, discrétionnairement, comme étant en conformité avec l'objet social et la politique de la Société. Des dividendes sur les Actions seront payés lorsque le Gérant Commandité le décidera.

16.4 Le Gérant Commandité peut décider de verser des dividendes intérimaires sous les conditions et limites prévues par la Loi et cet article.

16.5 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque Action devra être distribué de façon égale à tous les Actionnaires au pro rata de leurs Actions, sans égard aux catégories, ensuite

(ii) le montant restant du montant total à distribuer sera alloué entièrement comme suit:

- (a) en premier lieu, aux détenteurs des Actions J;
- (b) dans le cas où il n'existe plus d'Actions J, aux détenteurs d'Actions I;
- (c) dans le cas où il n'existe plus d'Actions I, aux détenteurs d'Actions H;
- (d) dans le cas où il n'existe plus d'Actions H, aux détenteurs d'Actions G;
- (e) dans le cas où il n'existe plus d'Actions G, aux détenteurs d'Actions F;
- (f) dans le cas où il n'existe plus d'Actions F, aux détenteurs d'Actions E;
- (g) dans le cas où il n'existe plus d'Actions E, aux détenteurs d'Actions D;
- (h) dans le cas où il n'existe plus d'Actions D, aux détenteurs d'Actions C;
- (i) dans le cas où il n'existe plus d'Actions C, aux détenteurs d'Actions B;
- (j) dans le cas où il n'existe plus d'Actions B, aux détenteurs d'Actions A.

17. Dissolution et liquidation.

17.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

17.2 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 16 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

17.3 Lorsque la liquidation de la Société est close, les actifs de la Société seront distribués conformément à l'Article 16.5 et afin d'atteindre, selon une base totale, le même résultat économique que les règles de distribution de dividendes telles que décrites à l'Article 16.5.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents statuts:

18.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne le requiert autrement) le singulier inclut le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

19. Définitions.

19.1 "Action" et "Actions" ont la même signification que leur donne l'Article 5.1.11.

19.2 "Actionnaire A" signifie l'Actionnaire détenant au moins trente pour cent (30%) mais moins de quarante pour cent (40%) des Actions à la Date d'Entrée en Vigueur (sauf dans le cas où, il cesse d'être un Actionnaire en raison de la cession de ses Actions à un ou plusieurs autre(s) membre(s) de son Groupe d'Actionnaires, alors le membre de son Groupe d'Actionnaires qui détient le plus d'Actions juste après que la cession (ou, selon le cas, la dernière cession de ce type) ait eu lieu sera considéré à partir de ce moment là comme Actionnaire A, et un Investisseur);

19.3 "Actionnaire B" signifie l'Actionnaire détenant au moins quarante pour cent (40%) des Actions mais moins de cinquante pour cent (50%) des Actions à la Date d'Entrée en Vigueur (sauf dans le cas où, il cesse d'être un Actionnaire en raison de la cession de ses Actions à un ou plusieurs autre(s) membre(s) de son Groupe d'Actionnaires, alors membre de son Groupe d'Actionnaires qui détient le plus d'Actions juste après que la cession (ou, selon le cas, la dernière cession de ce type) ait eu lieu sera considéré à partir de ce moment là comme Actionnaire B, et un Investisseur);

19.4 "Action de Commanditaire" et "Actions de Commanditaire" ont le sens que leur donne l'Article 5.1.12.

19.5 "Actions de Gérant Commandité" signifie toutes actions de toute catégorie d'actions émises par le Gérant Commandité à ses Actionnaire(s) à tout moment, qui combinent trente et une (31) Actions de Gérant Commandité A avec une (1) Action de Gérant Commandité B, une (1) Action de Gérant Commandité C, une (1) Action de Gérant Commandité D, une (1) Action de Gérant Commandité E, une (1) Action de Gérant Commandité F, une (1) Action de Gérant Commandité G, une (1) Action de Gérant Commandité G, une (1) Action de Gérant Commandité H, une (1) Action de Gérant Commandité I et une (1) Action de Gérant Commandité J, sous réserve de tout rachat et annulation à tout moment d'une entière classe d'Actions de Gérant Commandité, et "Actions de Gérant Commandité" est interprété en conséquence;

19.6 "Actionnaire Gérant" signifie un Actionnaire à qui ont été accordées des Actions Incitatives Gestion de;

19.7 "Actions Incitatives de Gestion" signifie toutes Actions et Actions de Gérant Commandité émises lors de l'exercice des options accordées et acquises dans le cadre du Plan;

19.8 "Actionnaires Minoritaires" signifie tout Actionnaire de la Société à la Date d'Entrée en Vigueur autre que les Investisseurs et leurs cessionnaires respectifs;

19.9 "Actionnaires Minoritaires Nécessaires" signifie l'ensemble des Actionnaires Minoritaires détenant plus que cinquante pour cent (50%) des Actions détenues par tous les Actionnaires Minoritaires à un moment donné;

19.10 "Actionnaire Non-Investisseur" signifie un Actionnaire qui n'est ni (i) un Investisseur ou son Groupe de Participants; ni (ii) un Actionnaire Minoritaire; ni (iii) un Actionnaire Gérant;

19.11 "Affilié" signifie toute Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous Contrôle conjoint de cette Personne, étant entendu qu'un Affilié comprend également toute personne qui est (i) une association dans laquelle cette personne (et/ou tout Affilié de cette personne) est un associé commandité ou un associé qui détient au moins vingt-cinq pour cent (25%) des titres ce qui donne au détenteur le droit de voter sur toutes ou presque toutes les affaires; ou (ii) un fond ou tout véhicule d'investissement dans lequel cette personne (et/ou tout Affilié de cette personne) détient au moins vingt-cinq pour cent (25%) des titres ce qui donne au détenteur le droit de voter sur toutes ou presque toutes les affaires.

19.12 "Charge" signifie une hypothèque, une charge, un nantissement, un droit de rétention, une option, une restriction, un droit de premier refus, un droit de préemption, le droit de l'intérêt d'un tiers, un autre droit réel ou un nantissement de quelque type qu'il soit, ou un autre type d'accord ou un arrangement ayant des effets similaires;

19.13 "Classe d'Actions" signifie toutes les Actions A, les Actions B, les Actions C, les Actions D, les Actions E, les Actions F, les Actions G, les Actions H, les Actions I et les Actions J.

19.14 "Co-Investisseur" signifie un Actionnaire Minoritaire désigné comme un co-investisseur dans tout Pacte d'Actionnaires et toute personne qui détient des Actions initialement détenues par un co-investisseur qui lui ont été transférées conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

19.15 "Concurrent" signifie:

(a)

(i) toute Société qui, seule ou avec son groupe de Sociétés, a reçu durant sa plus récente année financière écoulée pour laquelle des comptes audités ont été produits au moment opportun, des revenus provenant d'une société de télécommunications (qu'il s'agisse de ligne fixe, de portable, de donnée ou autres services, mais ne prenant pas en considération tous revenus issus de prêts (autres que les prêts d'actionnaires) ou autres titres de créance mis à disposition à de telles sociétés de télécommunication) en Bulgarie qui dépassent uniquement quinze pour cent (15%) de l'ensemble de ses ou de leurs revenus pendant cette période; et

(ii) toute Société qui, directement ou indirectement, détient dix pour cent (10%) ou plus des Actions ou autres titres dans une société ou groupe de sociétés telle(s) que décrite(s) en (a)(i); ou

(b)

(i) toute société qui, seule ou avec son groupe de sociétés, a reçu durant sa plus récente année financière écoulée pour laquelle des comptes audités ont été produits au moment opportun, des revenus provenant d'une société de télécommunication (qu'il s'agisse de ligne fixe, de portable, de donnée ou autres services, mais ne prenant pas en considération tous revenus issus de prêts (autres que les prêts d'actionnaires) ou autres titres de créance mis à disposition à de telles sociétés de télécommunication) partout dans le monde (y compris, pour dissiper tout doute, en Bulgarie) qui dépassent quinze pour cent (15%) de l'ensemble de ses ou de leurs revenus pendant cette période; ou

(ii) toute société qui, directement ou indirectement, détient trente pour cent (30%) ou plus des Actions ou autres titres dans une société ou groupe de sociétés telle(s) que décrite(s) en (b)(i).

19.16 "Contrôle" signifie, en relation avec une personne, soit par la détention d'actions, contrat, procuration ou autrement:

(c) détenir ou contrôler, directement ou indirectement, une majorité de droits de vote exerçables à l'Assemblée Générale des Actionnaires (ou équivalent) de cette personne; ou

(d) avoir le droit, directement ou indirectement, de nommer ou de révoquer un membre du Conseil d'Administration détenant une majorité des droits de vote exerçables au Conseil d'Administration (ou équivalent) de cette personne; ou

(e) avoir directement ou indirectement le pouvoir de diriger ou influencer l'orientation de la gestion ou politiques de cette personne,

et les termes "en Contrôle", "Contrôlé par" et "sous Contrôle commun avec" sont à interpréter en conséquence.

19.17 "Date d'Entrée en Vigueur" signifie le 9 novembre 2012;

19.18 "Expert" signifie une banque d'affaires international réputée ou de compétence adéquate pour évaluer des sociétés de la même industrie que, ou d'une industrie similaire à, celle du Groupe et qui n'est pas un Actionnaire ou un Affilié d'un Actionnaire, tel que déterminé et nommé par le Gérant Commandité;

19.19 "Filiales" signifie toute filiale ou entreprise filiale de la Société à tout moment et "Filiales" sera réputé signifier toute filiale et entreprise filiale de la Société;

19.20 "Groupe" signifie la Société et les Filiales à tout moment;

19.21 "Groupe d'Actionnaires" signifie, en relation avec un Actionnaire, que les filiales des Actionnaires et les filiales de la Société, toute société holding ou société mère de cet Actionnaire et toutes les autres filiales et filiales de la société de toute société holding ou de toute société mère selon le cas à tout moment et, dans le cas de l'Actionnaire A, son Groupe d'Actionnaires sera aussi réputé inclure tout Affilié de l'Actionnaire A et, dans le cas de l'Actionnaire B, son Groupe d'Actionnaires sera réputé inclure tout Affilié de l'Actionnaire B; et

19.22 "Groupe de Participants" signifie, en relation avec un Actionnaire, un membre de son Groupe d'Actionnaires à qui des Actions sont transférées ou émises;

19.23 "Investisseurs" signifie Actionnaire A et Actionnaire B (soumis dans chaque cas aux dispositions des définitions d'"Actionnaire A" et d'"Actionnaire B" dans cet Article 19);

19.24 "Jours Ouvrables" signifie tout jour (qui n'est pas un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques de Luxembourg, Londres, Sofia et Moscou sont ouvertes;

19.25 "Juste Valeur Marchande" signifie la juste valeur de marché des Actions concernées, déterminée par l'Expert en Euro, conformément aux et sur la base des hypothèses suivantes:

(a) que la vente se fait entre un acheteur et un vendeur consentants sur le marché libre

(b) que la valeur des Actions concernées représente la proportion de la Juste Valeur Marchande du total des Actions en circulation que les Actions concernées que le total d'Actions en circulation (sans prime ou escompte quelconque (stratégique, pour le contrôle, pour les droits ou restrictions s'appliquant à ces Actions sous tout Pacte d'Actionnaires, et ces Statuts ou autrement));

(c) que les Actions sont cédées quittes de toutes Charges; et

(d) si le Groupe exerce une activité commerciale normale, en s'en tenant à l'hypothèse qu'il continuera ainsi;

19.26 "Option d'Achat d'Actions à la Hausse" signifie les instruments datés au jour ou à une date proche de la Date d'Entrée en Vigueur, sous lesquels chaque Investisseurs et chaque Co-Investisseur accorde une option de Vente sur, au total, vingt pour cent (20%) des Actions et Actions de Gérant Commandité en circulation au moment de la Date d'Entrée en Vigueur, sous réserve des termes et conditions qui y sont énoncés;

19.27 "Option de Vente" signifie l'instrument daté au jour ou à une date proche de la Date d'Entrée en Vigueur par lequel les Co-Investisseurs peuvent transférer à l'Actionnaire B toutes les Actions qu'ils détiennent à la Date d'Entrée en Vigueur, sous réserve des conditions qui y figurent;

19.28 "Pacte d'Actionnaires" signifie tout Pacte qui peut avoir été conclu de à tout moment entre inter alia les Actionnaires de la Société;

19.29 "Période d'Offre" signifie la période de vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Notification de Cession;

19.30 "Plan" signifie un plan de gestion d'option d'action déterminé par le Gérant Commandité, ou le comité approprié du Gérant Commandité;

19.31 "Proportion Restante d'Action de Sortie Conjointe" signifie la proportion des Actions de Sortie Conjointe Restantes du nombre d'Actions que la Minorité Qualifiée d'Actionnaires désignée détient par rapport au nombre total d'Actions détenues par la Minorité Qualifiée d'Actionnaires ensemble à ce moment (et pour dissiper tout doute, calculée après l'opération d'un Droit de Sortie Conjointe);

19.32 "Proportion Respective" signifie, en rapport avec un Actionnaire, la proportion du nombre d'Actions qu'il détient, par rapport au nombre total d'Actions en circulation à tout moment;

19.33 "Proportion de Cession" signifie, en rapport avec une Cession proposée d'Actions par une Partie Cédante, la proportion du nombre d'Actions à Céder par rapport au nombre total d'Actions détenues par la Partie Cédante (ensemble avec leur Groupe de Participants Non-Cédants) collectivement à cette date;

19.34 "Représentant d'Actionnaire Minoritaire" signifie la personne désignée par chaque Actionnaire Minoritaire pour agir en tant que représentant de tous les Actionnaires Minoritaires collectivement et agir au nom de tous les Actionnaires Minoritaires collectivement;

19.35 "Statuts du Gérant Commandité" signifie les Statuts concernant le Gérant Commandité, tels qu'ils peuvent être modifiés à tout moment.

Déclaration et frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant plus la parole l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15243. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156703/1746.

(120206401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Trizec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 112.711.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159970/9.

(120210804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Trizec 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 115.220.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159971/9.

(120210803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Technical Design Office Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 74.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159956/9.

(120211300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Europe Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 54.945.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 29 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme EUROPE EQUIPMENT SA, ayant eu son siège social à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur
2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2012160078/16.

(120211427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Ceratizit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 4.610.

Herr Karlheinz Wex, der ständige Vertreter der Plansee Holding AG, wohnt im Kirchweg 3, 6600 Pflach Österreich.

Mamer, den 7.12.2012.
Gerhard Kerckhoff
Corporate Secretary

Référence de publication: 2012160071/11.

(120211387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Café d'FUSSEFALL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 1, rue Joseph Philippart.
R.C.S. Luxembourg B 119.668.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée CAFE d'FUSSEFALL SARL, avec siège social à L-4845 Rodange, 1, rue Joseph Philippart, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur
2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2012160069/17.

(120211408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 89.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012159939/10.

(120211195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.307.

En date du 7 septembre 2012, l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée, Berlin UdL S.à r.l a renouvelé les mandats de gérants de Andrea Mariani et Oliver May pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012154224/11.

(120203936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.043.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 octobre 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154268/13.

(120204202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Copper Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.689.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.058.

Par résolutions signées en date du 9 octobre 2012, l'associé unique a décidé de nommer au mandat de réviseur d'entreprises agréé PriceWaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012154264/14.

(120204203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

BSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.736.

En date du 26 novembre 2012, l'Assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Salvatore CERCHIONE, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
2. La démission de M. Mattia DANESE, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat
3. M. Gianmaria LOMBARDO, né le 9 novembre 1972 à Milano (Italie), avec adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour un durée indéterminée.
4. M. Marco CARPENTIERI, né le 30 juin 1983 à Napoli (Italie), avec adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour un durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012154250/16.

(120204056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

C.Gen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Particulière du 27 novembre 2012

Monsieur Frank van Bellingen, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement aux 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg, est nommé administrateur.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait certifié conforme

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012154253/14.

(120204103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

BS Recovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.255.

EXTRAIT

En date du 26 novembre 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Salvatore CERCHIONE en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- M. Gianmaria LOMBARDO, avec adresse professionnelle au 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154249/15.

(120204300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Constructions Métalliques Arendt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 37.987.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 novembre 2012 à 10.30 heures à Colmar-Berg

Le Conseil d'Administration regrette le décès de Monsieur Jean ARENDT, administrateur et administrateur délégué de la société, survenu en date du 18 juillet 2011. Ainsi le nombre des administrateurs passe de 4 à 3 membres.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012154296/12.

(120203708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

—
EXTRAIT

Monsieur Zhang Shunfu a remis sa démission, avec effet au 7 novembre 2012, de son mandat d'administrateur de la société CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.925 (la «Société»).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154291/13.

(120204070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Glenelg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 163.801.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2012

Huitième résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale décide de procéder et nommer commissaire aux comptes la société Finsev SA, avec siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B 103749.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 26 Novembre 2012.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Marco Sterzi
Administrateur

Référence de publication: 2012154398/19.

(120203735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Finderinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.802.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de FINDERINVEST S.A. tenue le 26 novembre 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012154363/15.

(120204043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Latino Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 107.263.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- LATINO LUX S.A., ayant eu son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Vincent ALLENO
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012154505/20.

(120203742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154511/10.

(120203767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

LKS 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154513/10.

(120204336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Magnes S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.282.

Par la présente, nous vous informons que nous dénonçons, avec effet immédiat, le siège social de la société de droit luxembourgeois MAGNES S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 101 282.

Luxembourg, le 14/08/2012.
INTERCONSULT
Signature

Référence de publication: 2012154529/12.

(120204301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Singularity Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.684.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 23 novembre 2012

Monsieur Louis VAILLANT (demeurant : 17, Rue Robert de Flers F-75015 Paris) est nommé administrateur de catégorie A pour une durée d'un an.

Monsieur Michele MEZZAROBBA (demeurant 10, rue du Sentier F-75002 Paris) est nommé administrateur de catégorie A pour une durée d'un an.

Madame Christelle FERRY (demeurant professionnellement 2-8, avenue Charles de Gaulle L – 1653 Luxembourg) est nommée administrateur de catégorie B pour une durée d'un an.

Madame Catherine NOENS (demeurant professionnellement 2-8, avenue Charles de Gaulle L – 1653 Luxembourg) est nommée administrateur de catégorie B pour une durée d'un an.

Monsieur Fabio SPADONI (demeurant professionnellement 2-8, avenue Charles de Gaulle L – 1653 Luxembourg) est nommé administrateur de catégorie B pour une durée d'un an.

Messieurs Joeri STEEMAN, Frédéric MONCEAU et Karl LOUARN ont démissionné de leur mandat d'administrateur de catégorie B.

Monsieur Régis PIVA a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012154720/22.

(120204261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Solufi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.117.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 7 septembre 2012, que:

- le mandat d'administrateur-directeur de M. Camille PAULUS, consultant, ayant pour adresse professionnelle 5, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange et les mandats d'administrateur de Mme Chantal KEEREMAN, juriste, ayant pour adresse professionnelle 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, et de M. Jean-Pierre LEBURTON, économiste, ayant pour adresse privée 1, rue de Tervaete, bte 1, B-1040 Bruxelles, ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Camille PAULUS, consultant, ayant pour adresse professionnelle 5, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange et celui du commissaire aux comptes, M. Lex BENOY, ayant pour adresse professionnelle 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012154728/19.

(120203959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154714/10.

(120204333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Sàrl Euro Maintenance Incendie, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 136.709.

—
Extrait de l'assemblée du 03 janvier 2012

Le siège social de la succursale est transféré au 44, Rue Dominique Lang L-3505 DUDELANGE.

Référence de publication: 2012154703/9.

(120203739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Saint Croix Holding Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.103.

—
Par résolutions circulaires des administrateurs signées en date du 31 août 2012, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Patrick Sganzerla, avec adresse professionnelle au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 31 août 2012.

2. Cooptation de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154700/16.

(120204245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Paneuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 118.879.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154608/10.

(120203948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Paneuropa Real Estate HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 118.326.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154607/10.

(120203955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Otti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 67.112.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154604/10.

(120203715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Nevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 128.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154574/10.

(120204055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 644.883,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 139.900.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 juillet 2008

Extrait

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 42 Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet au 27 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l.

Référence de publication: 2012154422/14.

(120203893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Master Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96C, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 154.979.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS B83527) démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société MASTER BROKERS SA (RCS B154979) avec effet immédiat.

Le mardi 27 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012154549/10.

(120204343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154611/11.

(120204125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154628/11.

(120204119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154635/10.

(120204287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Pita S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.376.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012154640/12.

(120203823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Promimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 45.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154647/10.

(120203915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Pharlyse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 19.000.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65314 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154636/10.

(120203716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Swiss Life REIM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154698/10.

(120203797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 205.600,00.**

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 149.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154763/11.

(120203794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Wildhog Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 126.655.

Par la présente, je soussignée, Madame Nadia PIEROTTI, vous informe que je démissionne, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérante de la société à responsabilité limitée WILDHOG INDUSTRIES S.à.r.l., constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 2007 publié au Mémorial C - N° 1132 du 12 juin 2007, ayant son siège social à L-2529 Howald 30, rue des Scillas et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126.655.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Nadia PIEROTTI.

Référence de publication: 2012154829/13.

(120204154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Solufi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 27.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159923/9.

(120210976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.696.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159920/9.

(120210980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Speed World Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.990.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159928/9.

(120211044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Thermidor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 127.429.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159960/9.

(120210494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Rubi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 183, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 154.001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2012

Première résolution

Les comparants, ici présents, révoquent le mandat d'administrateur et administrateur-délégué de Madame Carole RETTER.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration nomme Madame Dinah KANTZ-REULAND, demeurant 183, route de Kayl, L-3514 Dudelange comme administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale 2016 statuant sur l'exercice 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUBI S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2012154671/18.

(120204347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Okawango, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.500.

Changement d'adresse de HRT Révisions S.A., commissaire aux comptes:

163, rue du Kiem

L-8030 Strassen

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012154596/12.

(120203899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154626/11.

(120204102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Betonlook International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.514.

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BETONLOOK INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1153 du 30 mai 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 159514.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Carine BITTLER, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Yves SCHMIT, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II. - Qu'il résulte d'une liste de présence que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Bertrange."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BITTLER, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/11/2012. Relation: EAC/2012/15300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154232/49.

(120203748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Bouchard International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.249.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale de l'associé unique tenue en date du 21 novembre 2012, l'associé:

- Prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 21 novembre 2012 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154217/15.

(120204295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.